

FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

N° 380

Année 1910

# THÈSE

POUR LE

## DOCTORAT EN MÉDECINE

### ESSAI

SUR LES

# DOCTRINES

Des sociologues Tarde et Lombroso

*« La science de la Justice et la science de la  
« Nature sont une.  
« Il faut que la Justice devienne une méde-  
« cine s'éclairant des sciences psychologiques. »*

(MICHELET).

PAR

**Paul VILLATTE**

Né à Salignac-Fénelon (Dordogne) le 13 novembre 1884  
Ancien externe des Hôpitaux et de la Maternité de l'Hôpital Boucicaut  
Médaille de Bronze de l'Assistance publique

Président : M. GILBERT BALLET, Professeur.

PARIS

Librairie Médicale & Scientifique

Jules ROUSSET

1, rue Casimir-Delavigne et 12, rue Monsieur-le-Prince

1910



ENAP Pôle historique



004188

A LA MÉMOIRE DE MON GRAND PÈRE

A MON PÈRE A MA MÈRE

*En témoignage de ma profonde affection.*

MEIS ET AMICIS

A MON AMI LE DOCTEUR FRONTY

# FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

<b>Doyen.....</b>	<b>M. LANDOUZY.</b>
<b>Professeurs.....</b>	<b>MM.</b>
Anatomie.....	NICOLAS.
Physiologie.....	CH. RICHEL.
Physique médicale.....	GARIEL.
Chimie organique et chimie générale.....	GAUTIER.
Parasitologie et Histoire naturelle médicale.....	BLANCHARD.
Pathologie et thérapeutique générales.....	ACHARD.
Pathologie médicale.....	WIDAL.
Pathologie chirurgicale.....	DEJERINE.
Anatomie pathologique.....	LANNELONGUE.
Histologie.....	PIERRE MARIE.
Opérations et appareils.....	PRENANT.
Pharmacologie et matière médicale.....	HARTMANN.
Thérapeutique.....	POUCHET.
Hygiène.....	GILBERT.
Médecine légale.....	CHANTEMESSE.
Histoire de la médecine et de la chirurgie.....	THOINOT.
Pathologie expérimentale et comparée.....	CHAUFFARD.
Clinique médicale.....	ROGER.
Maladies des enfants.....	HAYEM.
Clinique des maladies mentales et des maladies de l'encéphale.....	DIEULAFOY.
Clinique des maladies cutanées et syphilitiques.....	DEBOVE.
Clinique des maladies du système nerveux.....	LANDOUZY.
Clinique chirurgicale.....	HUTINEL.
Clinique ophtalmologique.....	Gilbert BALLEL.
Clinique des maladies des voies urinaires.....	GAUCHER.
Clinique d'accouchements.....	RAYMOND.
Clinique gynécologique.....	DELBET.
Clinique chirurgicale infantile.....	QUENU.
Clinique thérapeutique.....	RECLUS.
	SEGOND.
	de LAPERSONNE.
	ALBARRAN.
	BAR.
	PINARD.
	Ribemont-Dessaignes.
	POZZI.
	KIRMISSON.
	Albert ROBIN.

## Agrégés en exercice :

MM.	MM.	MM.	MM.
AUVRAY.	COUVELAIRE.	LANGLOIS.	NICLOUX.
BALTHAZARD.	CUNEO.	LAUNOIS.	NOBECOURT.
BRANCA.	DEMELIN.	LECENE.	OMBREDANNE.
BEZANCON (Fernand).	DESGREZ.	LEGRY.	POFOCKI.
BRINDEAU.	DUVAL (Pierre).	LENORMANT.	PROUST.
BROCA (André).	GOSSET.	LOEPER.	RENON.
BRUMPT.	GOUGET.	MACAIGNE.	RICHAUD.
CARNOT.	JEANNIN.	MAILLARD.	RIEFFEL.
CASTAIGNE.	JEANSELME.	MARION.	SICARD.
CLAUDE.	JOUSSET (André).	MORESTIN.	ZIMMERN.
	LABBE (Marcel).	MULON.	

Par délibération en date du 9 décembre 1798, l'Ecole a arrêté que les opinions émises dans les dissertations qui lui seront présentées doivent être considérées comme propres à leurs auteurs et qu'elle n'entend leur donner aucune approbation ni improbation.

## A MES MAITRES DES HOPITAUX DE PARIS

- M. LE PROFESSEUR AGRÉGÉ CAMPENON chirurgien honoraire de la Charité.
- M. LE DOCTEUR LE GENDRE, médecin de l'Hôpital Lariboisière.
- M. LE DOCTEUR ANDRÉ PETIT, médecin de l'Hôtel-Dieu.
- M. LE PROFESSEUR AGRÉGÉ WALTHER, chirurgien de la Pitié.
- M. LE PROFESSEUR AGRÉGÉ MAUCLAIRE, chirurgien de la Maison Dubois.
- M. LE PROFESSEUR AGRÉGÉ LEPAGE, accoucheur de l'Hôpital Boucicaut.
- M. LE PROFESSEUR AGRÉGÉ LETULLE, médecin de l'Hôpital Boucicaut.
- M. LE PROFESSEUR AGRÉGÉ MÉNÉTRIER, médecin de l'Hôpital Tenon.
- M. LE PROFESSEUR AGRÉGÉ MÉRY, médecin de l'Hôpital des Enfants-malades.

A MON PRÉSIDENT DE THÈSE

M. LE PROFESSEUR GILBERT-BALLET

Professeur de Clinique des Maladies mentales  
Médecin de l'Asile Sainte-Anne  
Chevalier de la Légion d'Honneur.

## AVANT-PROPOS

---

L'idée de notre thèse nous est venue des lectures faites, jadis, des ouvrages sociologiques de Gabriel Tarde, complétées, à la fin de nos études médicales, par d'autres lectures des criminologistes italiens, César Lombroso en particulier. Loin de vouloir faire œuvre scientifique, nous avons seulement l'intention de grouper dans ce modeste travail, quelques idées relatives aux doctrines médico-légales, enseignées par ces deux maîtres.

La question est, d'ailleurs, toute d'actualité : chacun connaît la place qu'occupe la criminologie dans l'esprit du législateur et se souvient des discussions célèbres soulevées, ces dernières années, au sujet de la peine de mort, qui semblait disparue de nos mœurs. De plus, la progression constante des crimes, dans la vie moderne, ne cesse d'inquiéter la société qui y voit une menace pour notre civilisation et une preuve des conditions anormales de l'existence. La statistique ne laisse plus aucun doute sur le fait que la criminalité progresse et devient de plus en plus menaçante.

« Les défenseurs de l'ordre social, dit Betcherew, qui porte sur lui la plaie de la criminalité, ne peuvent même pas se consoler avec la pensée que cette plaie est en voie de guérison ».

Enfin, la mort récente, et à peu près simultanée, des deux hommes que nous considérons comme les fondateurs de la criminologie moderne, Gabriel Tarde et César Lombroso, a fait entrer dans le domaine de l'histoire scientifique, les polémiques célèbres de ces deux auteurs.

C'est pourquoi, nous avons tenu à envisager, dans notre thèse inaugurale, le côté médico-légal de cette grande et grave question, c'est-à-dire les rapports qui unissent à la médecine générale la criminologie et l'anthropologie, branches de la médecine légale des aliénés. La criminologie qui semble, à première vue, être issue de la philosophie et du droit, est fille aussi de la médecine, car toute médecine confine à la philosophie.

Si Tarde était un philosophe, Lombroso fut un médecin et l'histoire ne nous enseigne-t-elle pas que tous les médecins furent à l'origine, des philosophes ?

Nous croyons utile, avant d'aborder le sujet qui fait l'objet de notre thèse, et tout en excusant auprès de nos juges cet appareil didactique, d'indiquer sommairement l'idée générale qui a inspiré nos lectures et dirigé notre rédaction.

Nous donnons, tout d'abord, pour mémoire, le nom des précurseurs, ou mieux, des initiateurs de l'œuvre de Lombroso et de Tarde ; de tous ceux, en un mot, qui, ignorant le nom d'anthropologie, mais connaissant la chose, se sont néanmoins occupés dans leurs œuvres de l'influence des causes physiques et morales sur la criminalité.

Nous n'avons garde d'oublier, dans notre énumération, le nom de *Broca*, car c'est son œuvre qui fut le point de départ, ainsi que Lombroso nous l'apprend lui-même, des recherches du professeur italien.

Dans une première partie, nous présentons un aperçu, nécessairement rapide de l'œuvre entière de Lombroso, insistant plus particulièrement sur son maître-ouvrage, « l'Homme criminel », qui a de si étroits rapports avec la médecine légale.

De cette œuvre entière, nous dégageons le principe de sa doctrine.

Dans une deuxième partie, suite logique de notre étude, et après avoir noté en passant le grand retentissement des idées lombrosiennes dans tout le monde scientifique, nous parcourons les deux principaux ouvrages que Tarde a consacrés à la réfuta-

tion de la doctrine de Lombroso : « la Criminalité comparée et la Philosophie pénale. »

Les deux auteurs arrivent à des conclusions contraires, avec, semble-t-il, le même esprit d'observation, les mêmes rigueurs d'investigation et la même probité scientifique. Nous disons : semble-t-il.

L'exposé de la doctrine de Tarde est inséparable de la critique de celle de Lombroso. Nous discutons donc le système lombrosien à l'aide des arguments tirés de la « criminalité comparée. »

Nous envisageons ensuite les conséquences des deux opinions, notant à quels paradoxes nous conduit l'étude de Lombroso, malgré l'importance et l'utilité de sa méthode d'investigation en anthropologie criminelle.

Cette divergence d'opinions a son point de départ dans des principes philosophiques contraires : alors que Lombroso est déterministe et évolutionniste, Tarde considère le criminel comme doué de volonté et de libre arbitre, et son point de vue est l'utilité sociale.

Enfin, dans notre conclusion, nous efforçant d'être eclectique, nous montrons que du choc de ces deux opinions contraires, que des paradoxes lombrosiens, — absolus comme tous les paradoxes, — complétés et tempérés par la doctrine tardienne, est née une science nouvelle, en rapport, autant avec les données de la médecine expérimentale qu'avec les hypothèses et les observations de la Philosophie : l'Anthropologie criminelle.

Nous terminons en mettant en relief, l'essor donné, ces dernières années surtout, par ces deux grandes influences, à cette jeune science, et en indiquant le rôle qu'elle joue et qu'elle est appelée à jouer, en Médecine et en Droit.

Enfin, ce nous est un honneur et une joie que d'obéir à la tradition en adressant nos remerciements et l'hommage de notre recon-



naissance, à nos maîtres de cette faculté et des hôpitaux de Paris, qui, durant cinq années, nous ont toujours prodigué, avec dévouement, leurs leçons et leurs conseils, quelquefois admis dans leur intimité.

Nous avons tenu à inscrire leur nom, à tous, au début de notre thèse. Qu'ils soient bien persuadés que les bons souvenirs que nous gardons d'eux, autant que de leur enseignement, constitueront, à l'avenir, les principes directeurs de notre vie de médecin ignoré de campagne.

Aujourd'hui, plus que jamais, nous comprenons la portée de cette parole de l'antique serment d'Hippocrate : « Tu considéreras comme ton père, celui qui t'a enseigné la médecine. »

Qu'il nous soit permis, encore, de remercier vivement M. le Professeur Gilbert-Ballet, du très grand honneur qu'il a bien voulu nous faire en acceptant la présidence de notre thèse.

PAUL VILLATTE, juin 1910.

---

## Gabriel Tarde. — Notice biographique.

Jean Gabriel Tarde est né le 10 Mars 1843, dans cette capitale du Périgord Noir, aux rues tortueuses, aux maisons grises. Sarlat, qui garde religieusement le culte de son passé et de ses vieilles pierres, est le lieu qui convenait le mieux pour bercer l'enfance et l'adolescence du jeune homme studieux, pensif et rêveur que fut Tarde. Parmi ses ancêtres, le plus populaire est le chanoine Tarde, philosophe, chroniqueur et géographe ; ses ascendants plus proches de nous étaient presque tous des magistrats connus et estimés dans leur province.

Après de solides études classiques, au cours desquelles il se révèle prématurément poète, une affection oculaire, arrête un temps sa fièvre intellectuelle.

Dès lors, Tarde recherche la solitude et le recueillement et cette étape de sa vie est décisive : « Si la poésie est alors la fleur de son esprit, la philosophie devient le fruit de ses méditations ».

Sa vue recouvrée, il étudie le Droit, et devient magistrat à Sarlat, où l'attachent tant de relations naturelles.

Vingt-cinq années durant, Tarde, dédaigneux de ces vains honneurs qui avilissent les hommes, et dénué de toute ambition, en même temps qu'à ses occupations professionnelles, s'adonne tout entier à la philosophie et à la criminologie.

Il publie une série d'articles dans la Revue Philosophique de Ribot, dans lesquels il inaugure (Criminalité comparée-1885.) un mouvement contre l'école criminologiste italienne représentée par Lombroso. Par ses études, remarquables à tant de points de vue, il affirme sa maîtrise, et dès lors, ses ouvrages se succèdent rapidement. Collaborateur assidu des Archives d'Anthropologie criminelle du D<sup>r</sup> Lacassagne, il publie son livre sur : « La Philoso-

phie pénale » (1890) Puis la sociologie l'attire; il donne successivement : « Les Lois de l'Imitation. La Transformation du droit. La logique sociale (1893) Les études pénales et sociales (1897). »

Mais les spéculations philosophiques ne l'absorbent pas tout entier. « Ondoyant » dans son esprit, et « divers » dans ses études, il publie entre temps : « Une introduction biographique aux chroniques de Jean Tarde (1888) » une plaquette sur ses compatriotes Montaigne et La Boétie : « Les deux statues ». Un recueil de poésies.

Amoureux fervent du passé, l'archéologie ne laisse pas de l'intéresser ; il donne raison à M. le Professeur Gilbert-Ballet, qui disait, en 1908, en parlant du Dr Parrot, d'Excideuil : « Cherchez un Périgourdin, vous trouverez toujours un archéologue ».

Il publie en effet, en 1881, une curieuse monographie d'archéologie : « La Roque-Gageac au 15<sup>e</sup> siècle. »

Vers la fin de 1893, un ministre éclairé tient à honneur d'appeler près de lui, ce talent si supérieur à ses fonctions de petit magistrat de province.

L'âme encore endeuillée par le souvenir de la mort récente d'une mère adorée, il part à la conquête de Paris. Après un court séjour au ministère de la Justice, l'école des Sciences politiques et le collège libre des sciences sociales, sollicitent son enseignement; enfin, en 1900, le Collège de France et l'Institut, le conduisent au faite des honneurs, auxquels peut aspirer un savant français.

« Tarde atteignait de la sorte, nous disent ses fils, par un chemin inaccoutumé, qui ne rappelle en rien le « cursus honorum » habituel, et, à vrai dire, par un long [détour original, qui avait duré presque toute sa vie, au couronnement de ses désirs ».

Dès lors, il enseigne et développe les idées lentement conçues et pour ainsi dire, concentrées dans son esprit, pendant les calmes années provinciales. Sa renommée va grandissant, et, en 1896, paraissent : « La Logique sociale et l'Opposition universelle »

« livres alimentés, en partie, par des notes et des rêveries de jeunesse ».

Puis, voient successivement le jour, en 1898, « les Lois de l'Imitation, les Lois sociales, les Transformations du Pouvoir, l'Opinion et la Foule, les études de psychologie sociale, etc.

Mais une aussi grande production de travaux scientifiques et un labeur continu de trente années, firent renaître chez le vieillard, la maladie de la jeunesse. Le 12 mai 1904, le créateur et l'initiateur de la criminologie française, ce grand semeur d'idées, s'éteignit doucement ; et suivant le désir de sa vie tout entière, sa dépouille corporelle fit retour, par un matin de printemps précoce, à son doux pays sarladais :

« De son cœur, refuge et délices,  
Vert écriin de ses plus beaux jours ! »

---

## César Lombroso. — Notice biographique

« Les origines du professeur de Turin, les sources de son instruction scientifique, ses méthodes de travail, ses résultats obtenus, sont à la fois une méditation et un enseignement ».

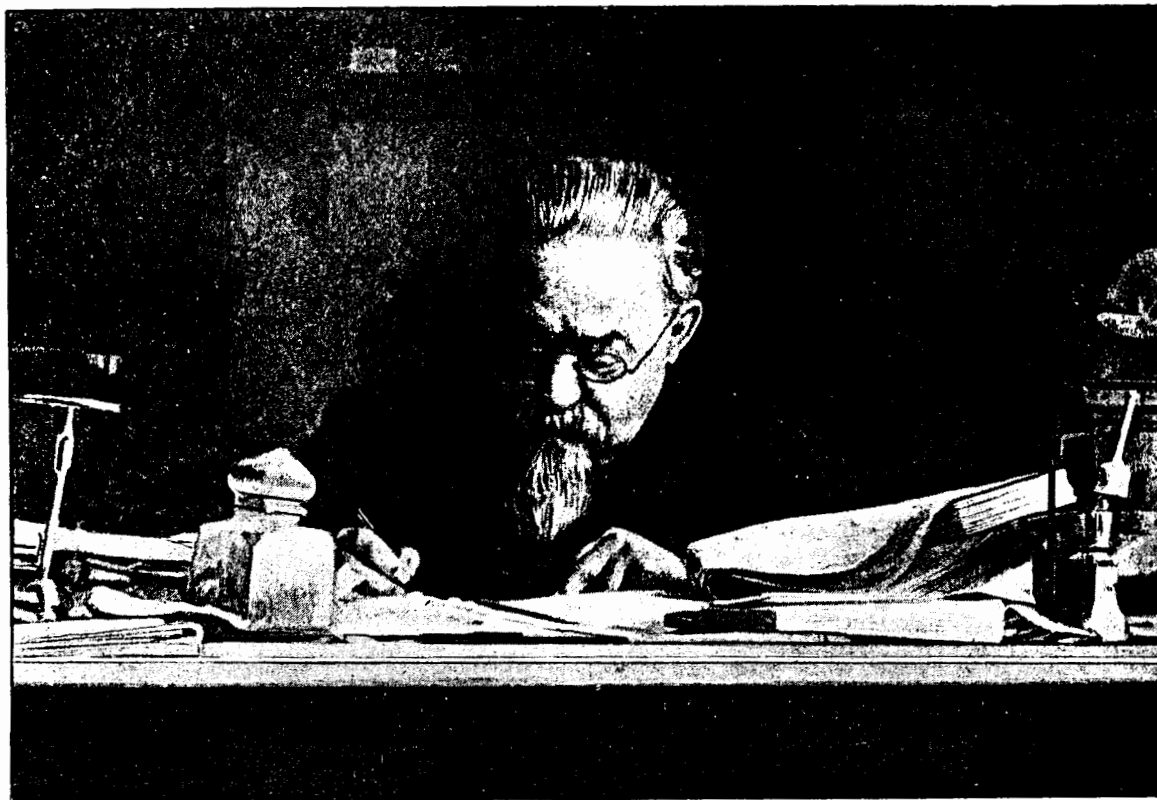
Sa vie nous est surtout connue par les travaux que Mmes Paola et Gina Lombroso ont consacré à l'existence et aux œuvres de leur père, et par une étude récente du professeur Lacassagne, auquel nous empruntons les éléments de cet aperçu biographique.

César Lombroso est né à Vérone, le 10 janvier 1836, de Zéfira Lévi et d'Aronne Lombroso, l'un et l'autre de famille israélite ; il était le cadet et eut cinq frères ou sœurs. Son père, paraît-il, fut un homme doux, bon, très religieux. Sa mère, comme celle de Tarde, était une femme absolument supérieure. C'est elle qui lui a donné ses aspirations d'idéal, le sentiment du devoir, cette relation constante entre la pensée et l'acte, qui fait que les ouvrages de Lombroso sont si vivants, et comme dirigés par une idée d'indulgence et de bonté.

Très jeune encore, Lombroso avait une activité infatigable, l'avidité de savoir ; il éprouvait une joie réelle à travailler. Les ressources de la famille étaient modestes, et c'est avec force privations que de 1853 à 1859, il fit ses études, dans les facultés de Padoue, Vienne et Pavie.

Son esprit scientifique avait tracé sa voie et la curiosité d'apprendre fut entretenue par l'influence d'un homme des plus distingués, Paolo Marzolo, grand érudit, qu'il appelle : « le Darwin de l'anthropologie italienne »

Lombroso, de 1859 à 1863, fut médecin militaire, et, d'après ses filles, malgré un énorme sabre et son chapeau empanaché, il n'eut jamais l'air martial et l'esprit belliqueux.



CÉSAR LOMBROSO 1836-1909

En 1864, à l'Université de Pavie, on le charge du cours de psychiâtrie et de la direction de l'asile d'aliénés. Le voilà dans une situation stable : et, dès lors, pendant des années, par le travail, des traductions et l'enseignement, il s'entraîne pour suivre la carrière universitaire.

Le 10 avril 1870, il se marie avec une jeune fille de vingt ans, belle, douce et dévouée : ce fut la compagne de sa vie. Elle devient de suite son secrétaire à cause de l'écriture indéchiffrable de Lombroso.

Peu de temps après, il accepte d'aller à l'asile de Pessaro pour continuer ses études sur la pellagre. En 1876, il est nommé, après concours, professeur de médecine légale à Turin.

Son exposé de titres contenait : Une étude sur la température extérieure et interne des cadavres. Un mémoire sur les caractères des plaies par armes à feu, d'après la distance, et son livre sur « l'Uomo delinquente » qui venait de paraître.

Une deuxième édition est nécessaire en 1878, et d'année en année, le succès du livre s'accuse par de nombreux tirages. En 1880, Lombroso fonde son journal, les « Archives de Psychiâtrie. Science pénale et anthropologie criminelle », crée une bibliothèque spéciale où paraissent de nombreux volumes sur l'anthropologie criminelle, faits en collaboration avec ses élèves ou écrits par eux.

On voit, par cette énumération, que nous empruntons à Lombroso, la somme de travail produite par l'école de Turin. Le maître est en effet, un agitateur d'idées, un excitant des volontés ; il enflamme le zèle de son entourage. Son désir de résoudre des questions nouvelles rayonne sur ses élèves, leur communiquant l'ardeur et l'activité du professeur toujours laborieux et jamais satisfait.

Lombroso était essentiellement bon ; il pratiquait la charité, avouait ses idées socialistes et s'enflammait comme un jeune pour toutes les grandes causes. On a même dit, qu'à la nouvelle de

l'exécution de Ferrer, comme il souffrait depuis quelque temps, de complications cardiaques, il eut tout à coup des accidents dont la gravité effraya son entourage.

Le lundi soir, 18 octobre 1909, il assista au dîner de famille, mais refusa toute nourriture ; et le 19, une crise très violente d'asystolie se déclara ; le malade perdit bientôt connaissance. Lombroso expira à 5 heures du matin.

Son testament indiquant des funérailles exclusivement civiles, le corps fut transporté du logement du défunt, au laboratoire de médecine légale, afin que, selon sa volonté expresse, il reposât quelque temps en ce lieu, où il avait passé de longues heures d'étude. L'autopsie devait être faite par son gendre et élève préféré, le professeur Carrara. Mais celui-ci ne put s'y résoudre, et elle fut pratiquée par le professeur Tovo. Durant son séjour à l'institut médico-légal, le corps du défunt fut gardé par les étudiants qui avaient tenu à rendre ce suprême hommage à leur maître.

L'autopsie montra que Lombroso était atteint de myocardite interstitielle avec athérome des artères coronaires et de l'aorte. Au contraire, les artères carotides et celles du cerveau étaient en parfait état. Se conformant à la volonté du défunt, le cerveau, du poids de 1.308 gr. fut extrait et confié au professeur Boero, pour être conservé dans les collections de l'institut d'anatomie normale.

Ses élèves et ses amis : Enrico Ferri, Sergi, Pegliano, Tamburini, assistèrent à ses funérailles, au Campo Santo.

Ne le plaignons pas trop, dit encore le professeur Lacassagne ; il a beaucoup vécu, parce qu'il a toujours lutté. Il a eu les plus grandes joies de la famille, il a senti qu'il avait cueilli les palmes de la gloire. Peu sont aussi bien partagés.

Lombroso fut un homme d'avant-garde, utopiste peut-être, mais un laborieux qui aspira toujours à plus de justice, à plus de bonté. Il avait adopté, en la modifiant, cette belle maxime de Madame de Staël : « Tout connaître, c'est tout pardonner. ».



Enfin, c'est dans un ordre d'idées analogues, que Sicard de Plauzolles dit : « La bonté de Lombroso égalait sa science ; il fut un philanthrope dans le meilleur sens du mot ; et on a pu dire de ce savant, libre penseur et matérialiste, qu'il était pénétré du plus pur esprit chrétien. »

---

## HISTORIQUE.

---

### Les précurseurs de Tarde et de Lombroso.

Il nous a paru intéressant de rechercher, dans la littérature philosophique et médicale, les auteurs qui ont précédé Tarde et Lombroso, dans la voie criminologique.

Ce sont, pour la plupart, des médecins et des philosophes français.

**Cabanis** (1757-1808). Le premier en date, nous semble être Cabanis, qui, philosophe à ses heures, enseigne à la Faculté de Médecine les Rapports étroits qui unissent le physique et le moral.

**Benedict Morel** (1829-1873). L'autrichien Bénédicte Morel, jeune docteur aliéniste, l'hospice de la Salpêtrière et parcourt ensuite les Pays-Bas, la Suisse, l'Allemagne et l'Italie, pour étudier le mode d'installation des asiles d'aliénés. Outre ses recherches spéciales sur l'aliénation mentale, et l'ouvrage classique qui semble les résumer, Morel a surtout droit à la reconnaissance des pathologistes pour son « Traité des dégénérescences intellectuelles et morales de l'espèce humaine », travail véritablement original dans lequel toutes les causes, climats, manière de vivre, constitution géologique du sol, habitudes, mœurs, sont appréciés avec une sagacité remarquable.

Il traite surtout, dans cet ouvrage, ainsi que dans « l'Anthropologie morbide. (1854). Les maladies mentales (1860) et l'hérédité morbide progressive (1867), » des désordres physiologiques et intellectuels, mais s'occupe à peine des caractères morphologiques.

Il parle souvent du « type maladif » sans jamais insister sur les caractères physiques, les particularités du corps, les formes de la tête.

Lombroso, par contre, appliquera à l'examen de ses malades, les méthodes et les procédés d'expérimentation de laboratoire, et donnera une plus grande importance à l'examen somatique, et anthropologique des fous et des dégénérés.

A peu près à la même époque, Lélut, ainsi que nous le verrons ultérieurement, recherchera l'origine et les conditions des anomalies morales, telles que le génie et le crime.

Cette psychologie morbide avait déjà été analysée par Moreau de Tours, qui traite, dans sa « Psychologie morbide (1859) » de l'influence du physique sur les désordres des facultés intellectuelles.

On peut dire qu'il y a, de plus, une analogie indubitable, entre les méthodes d'investigation de Lombroso et celles que préconise Claude Bernard, dans son : « Introduction à l'étude de la médecine expérimentale. » Dans ce livre, il apporte à la médecine l'appui puissant de la physiologie. Déterministe et matérialiste comme Lombroso, il prétend que la médecine expérimentale est la négation de toutes les philosophies.

Un médecin, selon lui, doit être théoricien et surtout praticien, et il doit rejeter les idées *a priori*. L'expérience, à son sens, est une observation provoquée. Partant de ce principe, il démontre « que le cerveau n'est pas une exception dans l'organisme, qu'il est le substratum de l'intelligence et non son organe. » Il introduit la physiologie dans l'étude de l'aliénation mentale et démontre que les troubles fonctionnels du cerveau sont en rapport avec des altérations fonctionnelles, ce qui constitue une des bases du système lombrosien.

« La méthode expérimentale cherche la vérité, nous dit-il, par

l'emploi bien équilibré du sentiment de la raison et de l'expérience ».

**Lamarck.** (1744-1829). Considérons maintenant les philosophes. Tarde est en communion d'idées avec Lamarck, d'après lequel l'animal peut réagir sur lui-même par la volonté et l'habitude.

**Maine de Biran.** (1766-1824). De même, les idées de Maine de Biran. n'ont pas été sans influence sur l'élaboration du système philosophique de Tarde.

Le premier fut le maître de la nouvelle école spiritualiste qui succéda à l'école de Condillac. C'est lui que Cousin appelle « le plus grand métaphysicien qui ait honoré la France, depuis Malebranche ».

D'après de Biran — (De l'habitude. Des rapports du physique sur le moral) — le moi se manifeste sous la forme de la volonté, de l'effort. La volonté, c'est le moi; il l'identifie de la façon la plus complète avec cette force motrice qui lui appartient. Cette force devient, en se développant, le principe de l'attention de la réflexion, de la vie intellectuelle et morale. Par l'observation du moi, Tarde est ramené, comme Maine de Biran, à la monadologie de Leibnitz.

Le fond de sa théorie, qui nous intéressera au plus haut point dans le chapitre de la responsabilité criminelle chez Tarde, c'est la revendication de l'activité libre de l'âme humaine, méconnue par le matérialisme du 18<sup>e</sup> siècle. A force d'étudier la volonté, Maine de Biran pourra déclarer « qu'elle est l'âme et le moi lui-même ».

*Herbert Spencer* (1820-1903) est, de même, partisan convaincu de cette responsabilité.

*Winslow* (1674-1760) établit, en 1864, les rapports entre le crime et la folie.

**Gall.** (1758-1828). Certains travaux, dont le caractère scientifique ne peut être mis en doute, sont ceux de Gall. En localisant les passions il n'a pas oublié de donner un centre spécial à la cruauté. Il croyait à l'exis-

tence d'une relation absolue entre la forme du crâne d'un individu et l'état de ses facultés.

Sous le nom de Phrénologie, il a développé, avec son élève Spurzheim, ce système qui n'est qu'une ébauche imparfaite de celui des localisations cérébrales.

Il exprimait, en 1822, les propositions fondamentales de sa doctrine, dans son livre : « Sur les fonctions du cerveau ».

1° Le cerveau est composé d'autant d'organes particuliers qu'il y a de penchants, de sentiments, de facultés, qui diffèrent essentiellement entr'eux.

2° La forme de la tête et du crâne, qui répètent dans la plupart des cas, la forme du cerveau, suggère des moyens pour découvrir les qualités et les facultés fondamentales. Nous devons à la vérité, de dire que la Phrénologie de Gall est tombée dans le plus parfait discrédit.

rin.  
1882). Lombroso est aussi le disciple de Darwin et de l'école anthropologique française, représentée alors par Geoffroy Saint-Hilaire, Lamarck etc... Selon Darwin et ses élèves en effet, les caractères, les défauts, les vices se transmettent par l'hérédité et la sélection naturelle. Comme Lombroso encore, Darwin ne croit qu'aux faits impartialement observés. C'est, en cela, un positiviste objectif et non subjectif.

aste  
ta.  
1837). Nous venons d'écrire le mot de positivisme. Lombroso nous paraît être, en effet, dans le sillage de cette école, car son système philosophique, comme celui des positivistes, rejette toute conception métaphysique, toute étude du surnaturel, et fonde la science entière sur des faits matériels et palpables.

La doctrine lombrosienne, comme celle de Comte, fait abstraction de la religion, et l'élimine de ses recherches à cause de ses principes contraires à l'esprit scientifique.

Broca. Enfin, vers le milieu du siècle dernier l'Anthropologie se développe par les procédés et la méthode indiqués par Broca. « Avec (1824-1880). lui, l'anthropologie devient vraiment médicale et physiologique ; elle se développe désormais dans un milieu intellectuel affranchi ou prêt à s'affranchir ; en ce qui concerne les problèmes des origines de l'homme, des solutions imposées par la théologie ».

À la suite de ceux qui avaient déterminé l'influence du milieu, du climat, du genre de vie, de la nutrition, de l'éducation intellectuelle, individuelle ou sociale, de ceux qui, remontant la chaîne des siècles, avaient interrogé les lois de l'hérédité et celles de l'atavisme, Broca, rompant avec Flourens, découvre les localisations cérébrales, nous apprend à les connaître, avec Fritsh et Hirtzig, en Allemagne, Fériet en Angleterre.

Alors Broca, en 1859, avec Geoffroy Saint-Hilaire, Quatrefages, Gratiolet, Dareste, Ch. Robin, crée la société d'anthropologie, pour étudier l'homme dans son ensemble et dans ses rapports avec la nature.

Quelques aliénistes français, il est vrai, Esquirol, Baillarger, Ferrus, Brière de Boismont, Lauvergne, avaient étudiés des forçats détenus. Despine, en 1868, dans sa « Psychologie naturelle », recherche les facultés intellectuelles et morales des aliénés et des criminels, mais aucun d'eux ne songe à relever les anomalies ou les stigmates physiques.

C'est alors que Lombroso, s'inspirant de Broca, entre en scène et intervient d'une façon magistrale.

---

## CHAPITRE PREMIER

---

### De la doctrine de Lombroso

Lombroso lui-même nous raconte l'origine de sa découverte et le point de départ de son système — exposé dans « l'Homme criminel et Le Crime : causes et remèdes » — que nous allons maintenant étudier.

« En 1870, je poursuivais, dit-il, depuis plusieurs mois, dans les prisons et les asiles de Pavie, sur les cadavres et sur les vivants, des recherches pour fixer les différences substantielles entre les fous et les criminels, sans pouvoir bien y réussir : tout à coup, un matin d'une triste journée de décembre, je trouve dans le crâne d'un brigand, toute une longue série d'anomalies atavistiques, surtout une énorme fossette occipitale moyenne et une hypertrophie du vermis, analogues à celles qu'on trouve dans les vertébrés inférieurs.

A la vue de ces étranges anomalies, comme apparaît une large plaine sous un horizon enflammé, le problème de la nature et de l'origine du criminel m'apparut résolu : les caractères des hommes primitifs et des inférieurs devaient se reproduire de nos temps. »

#### I. LE CRIMINEL.

##### Embryologie et étiologie du crime.

L'étude du criminel, suivant Lombroso, démontre que ce dernier est une monstruosité physique, morale et physiologique. Le

crime, par suite est un phénomène naturel, et, pour parler le langage des philosophes, un phénomène nécessaire, tout comme la conception, la naissance et la mort.

Comme toutes les affections pathologiques, le crime — véritable entité morbide — a une embryologie, une étiologie, une anatomie pathologique et une symptomatologie, une thérapeutique et une prophylaxie. Cette division naturelle, adoptée en nosologie, sera aussi la nôtre, en ce qui concerne l'étude de cette maladie qu'est le crime.

En bon darwinien, Lombroso constate tout d'abord que certains actes, considérés par nous comme iniques, sont fréquents et naturels, chez certaines espèces végétales et animales. Ces actes, qualifiés de cannibalisme, de parricide ou d'infanticide, qu'on rencontre chez nombre d'animaux en sont la preuve ; d'autres sont voleurs, isolément ou constitués en association : tous ces faits sont le résultat nécessaire de l'hérédité.

Fait plus probant encore, il existe chez certains animaux (le cheval et le lièvre par exemple), des organisations vicieuses du cerveau et du crâne, reconnues et admises depuis longtemps par les vétérinaires qui les incitent à commettre des actes qualifiés de délictueux chez l'homme. On relève aussi, chez ces mêmes animaux, et surtout dans leurs agglomérations, des crimes passionnels provoqués par l'amour, la cupidité ou la haine.

Les physiologistes, à leur tour ayant eu l'idée d'irriter des cellules nerveuses animales à l'aide de l'alcool, ou de stupéfiants analogues, ont constaté par la suite des tendances marquées aux actes criminels.

De toutes ces données Lombroso conclut que, dès sa première manifestation, le crime est la résultante des conditions organiques, et que les châtimens brutaux ne sont d'aucun effet, pour améliorer le monde animal criminel.

Les peuplades sauvages, qui, par tant de points se rapprochent



des organisations animales, perpétrent aussi des crimes qui paraissent naturels chez elles, tels que l'avortement prémédité, fort en usage à la Plata et dans la baie d'Hudson ; l'infanticide consacré par la religion à Ceylan ; les meurtres des vieillards et des femmes malades, en usage à la Nouvelle Calédonie, et fort en honneur aussi chez les Grecs, s'il faut en croire Strabon, à une époque où la morale n'était pas un vain mot.

L'anthropophagie, le cannibalisme, par nécessité, par piété filiale, ou par glotonnerie, sont, de même, des coutumes longtemps regardées comme naturelles et désormais comme un reste atavique des mœurs primitives.

Chez les enfants enfin, comme avant lui, Moreau de Tours, Lombroso a retrouvé les germes de cette folie morale et du crime « comme dans l'embryon, se rencontrent constamment certaines formes, qui chez l'adulte, sont des monstruosités » si bien que l'enfant représenterait le type du criminel né.

Et cette constatation est encore une déduction de la théorie de Darwin, suivant laquelle l'individu rappelle, dans son développement embryonnaire, toutes les formes ancestrales qui l'ont précédé.

L'enfant est donc souvent, parce que n'ayant pas encore atteint son complet développement, un criminel-né. Il agit alors par colère, par vengeance, et ses défauts les plus communs sont la jalousie, le mensonge, la cruauté. « Cet âge est sans pitié, » a dit, plus tard, le bonhomme La Fontaine.

Il rappelle encore souvent le criminel-né, par la paresse, l'oisiveté, l'argot qu'il emploie à l'école, la vanité, plus rarement l'amour du jeu, l'onanisme et la débauche.

Quand cette cruauté existe dans la première enfance, elle se retrouve toujours plus tard ; l'histoire nous en donne des exemples célèbres : tels Caracalla, Caligula et Commode, qui, à treize ans, fit brûler un esclave. Louis XI et Charles X torturaient les

animaux, et Louis XIII, enfant, décapitait les oiseaux vivants ; plus tard, devenu roi, il aimera voir agoniser les protestants condamnés à mort.

Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, une criminelle de marque, celle qui fut plus tard Madame Lafage, et qui empoisonna son mari avec un art si consommé, prenait plaisir, dès son jeune âge, à étouffer les poulets.

De même, Roussel, en 1882, a constaté qu'à Bordeaux, le plus grand nombre des prostituées avaient été perdues, non par la nécessité, mais par leurs instincts pervers.

Tous ces cas, taxés de folie, chez l'enfant, seraient taxés de crime chez l'adulte ; aussi, Lombroso conclut-il « que dans leurs premières manifestations, le crime et la folie morale n'offrent aucune différence. »

Et ces faits sont amplement vérifiés par les données anthropométriques et la constatation des anomalies physiques que Lombroso poursuivit dans les écoles et les maisons de correction. Les causes héréditaires jouent, dans ce cas, le rôle primordial, et si ces enfants, tarés dès l'école, s'améliorent par la suite, c'est à l'éducation qu'il faut attribuer ces heureux résultats.

Dégénérescence et arrêts de développement

Les causes primordiales déterminant cet état physique, psychologique et moral qu'est le crime, sont les dégénérescences, les arrêts de développement, qui font apparaître les dispositions ataviques, ou hérédité. La dégénérescence est ainsi définie par le Prof. Joffroy : « L'ensemble des déficiences organiques, d'origine héréditaire ou acquise, qui crée des aptitudes morbides nouvelles ». Et d'après Moreau de Tours, elle se traduit par deux espèces d'anomalies, de tares, ou de stigmates : les stigmates physiques ou tératologiques, et les stigmates moraux, psychiques et névropathiques.

Lombroso accepte cette étiologie, parce qu'elle est solidement établie sur une base anatomique, et qu'elle concilie l'atavisme

avec l'état morbide : « Nous connaissons, en effet, dit-il, les causes de cet état ; par suite d'un arrêt de développement, certains organes, surtout ceux des centres psychiques imparfaitement nourris, présentent à toute action externe, un « *locum minoris resistantiæ* », d'où naissent les phénomènes hyperémiques, inflammatoires, pigmentaires, épileptoïdes, et, d'autre part, les impulsions et les idées fixes, qui, dans leur bizarrerie sans bornes, ne laissent plus entrevoir aucune connexité avec l'atavisme. Ainsi s'explique l'infinité variété des formes que revêtent la criminalité et la folie morale, selon qu'est compromise l'une ou l'autre des régions de l'organisme, surtout des centres corticaux, tandis que les autres ne subissent aucune modification, du moins appréciable ».

Ce sont ces arrêts de développement eux-mêmes, qui créent les dégénérescences cérébrales. N'est-il pas fréquent de constater, chez les jeunes « *minus habentes* » des hôpitaux d'enfants ou des asiles, ces sutures anormales des os craniens, sur lesquels le doigt ne rencontre que saillies et dépressions ?

Toutes ces anomalies osseuses, Lombroso les a patiemment, minutieusement recherchées. Elles constituent le point capital de son œuvre, l'anatomie pathologique du criminel, qui nous servira plus loin à le diagnostiquer.

L'hérédité est une des grandes causes du crime.

Le Dr Virgilio a constaté que 27 % des criminels étaient des criminels héréditaires. Penta trouve dans la proportion de 4 à 5 % seulement, les parents des criminels parfaitement sains.

Lombroso, à son tour, rapporte un grand nombre d'observations recueillies dans la prison de Pavie, en particulier une preuve clinique excellente de cette influence, par la publication de l'observation typique des familles Lem... et Chret... dans lesquelles six générations successives fournirent à sa statistique 23 sujets dégénérés, assassins, voleurs, ou incendiaires contre une seule femme honnête.

Les Fieschi étaient aussi des assassins héréditaires, sauf un seul dont la fiche porte la mention : sourd-muet, honnête.

Mais à quelles causes sont dus, à leur tour, ces arrêts de développement ? Dans la presque totalité des cas, à la syphilis, à l'épilepsie, aux traumatismes, surtout à l'alcool. Un lien très étroit unit, en effet, l'alcoolisme à la pathologie, au point de vue social, comme au point de vue physiologique.

La preuve en est fournie par une statistique de Ferri, sur la criminalité en France, qui met en relief le parfait parallélisme du crime avec la consommation du vin et de l'alcool.

Sous l'action pernicieuse de l'alcool, les centres nerveux surexcités donnent à l'ivrogne une force illusoire, le poussant ainsi aux brutalités et aux crimes. Ses actes deviennent automatiques, ses meilleurs sentiments sont paralysés, il devient un impulsif, un malade.

Et Lombroso trouve dans ce fait une nouvelle preuve expérimentale de la vérité de son axiome : « que le crime est l'effet d'une condition morbide de notre organisme ; et telle est, chez ces malheureux, la sclérose qui atteint le cerveau, la moëlle et les ganglions, de même que le rein et le foie, se manifestant chez les uns par la démence, par l'urémie ou par l'ictère, chez les autres par le crime, selon qu'elle atteint un organe plutôt qu'un autre ».

Telles sont, selon Lombroso, les causes primordiales du crime. Il en est d'accessoires.

**Instruction.** « L'instruction favorise le crime jusqu'à un certain point, passé lequel elle en devient l'antidote ». Ce qui signifie, à notre sens, que le crime augmente avec une instruction moyenne, et diminue avec l'instruction supérieure.

Nous n'avons trouvé, à ce sujet, que des statistiques contradictoires. Il nous semble préférable d'admettre, avec Fayet et Lacasagne « qu'il y a une criminalité spécifique pour les illettrés :

c'est la plus féroce, et une pour les lettrés : c'est la plus douce et aussi la plus astucieuse ».

ats. Une autre cause du crime est due aux climats à température élevée. Les pays froids y prédisposent peu. Larrey vit, durant la retraite de Russie, les soldats les plus audacieux devenir débiles et même lâches.

Et Daudet, qui a dépeint dans Numa Roumestan, la grande influence de nos climats méridionaux sur les tendances morales, a dit :

« Le méridional n'aime pas les liqueurs ; il se sent ivre dès la naissance : le soleil, le vent, lui distillent un terrible alcool naturel dont tous ceux qui naissent là-bas sentent les effets. Les uns n'ont que cette petite chaleur qui délie la langue et les gestes, redouble l'audace, fait voir du bleu partout, fait rire des mensonges ; d'autres arrivent au délire aveugle. Et quel est le méridional qui n'ait pas senti les momentanées prostrations des toxiques, cet abattement de tout l'être qui succède à la colère, aux enthousiasmes ? »

ces. Les races sont diversement portées au crime. Stanley trouva dans l'Afrique centrale, des pays honnêtes où le crime était presque inconnu. Il s'épanouit à plaisir, en revanche dans certaines régions italiennes. Le village d'Artène, dans la province de Rome, est célèbre, ainsi que la Calabre, où il est à l'état endémique, et la Sicile ; le maquis de la Corse, ethniquement italienne pourtant, ne saurait souffrir la comparaison ; aussi Lombroso a-t-il pu, à loisir, accumuler ses observations.

sation. Dans la race juive, la criminalité est peu élevée. alors que la diffusion de la folie y est d'une évidente prépondérance.

La civilisation, et surtout les agglomérations d'individus, multipliant à l'infini les besoins et les désirs, en facilitant, avec l'accroissement des richesses, l'excitation des sens, fait aussi augmenter la progression des crimes.

**Natalité**

De même, Joly a observé en France, dans les départements à faible natalité, le maximum des crimes ; et si, dans certaines villes où les naissances sont peu élevées, il s'en commet un grand nombre, la cause en est due à l'immigration étrangère.

**Religions.**

L'influence des religions. s'il faut en croire Lombroso, est de minime importance. « Nous avons observé, dit-il, que parmi les habitués des églises, les criminels et les honnêtes s'équilibrent presque dans les proportions, et souvent les premiers sont les plus nombreux. »

Joly, qui, cependant, invoque [l'action bienfaisante de la religion, cite, dans cet ordre d'idées, le proverbe en usage en Lozère.

« Lozérien, le couteau d'une main, le chapelet de l'autre. »

**Age.**

Enfin, la tendance au crime se manifestant dans le plus jeune âge, nous ne saurions nier cette influence de l'âge, non plus que celle du sexe : Si la prostituée faisait partie du monde criminel, la criminalité serait plus élevée chez la femme.

Telles sont les grandes causes capables d'engendrer le crime : causes surtout matérielles, anatomiques et biologiques, avec l'influence adjuvante de l'éducation, du climat, de l'âge et de la civilisation.

Et la meilleure preuve de cette relation entre le crime et une constitution anormale de l'individu, réside dans les constatations faites sur les animaux, les enfants et les sauvages.

## II. Anatomie pathologique.

Elle constitue l'étude du criminel complet, réunissant la plupart des caractères de son type, et se confond en partie, par la même, avec la symptomatologie, qui va nous donner des moyens d'investigation précis, en vue de diagnostiquer le criminel.

*Crâne.* Le criminel a une capacité crânienne plus faible que la normale, bien que sa taille soit plus élevée, en général, que celle des gens honnêtes ; une grande capacité est fonction d'une intelligence développée. Les petites capacités semblent l'apanage des assassins ; les grandes, des voleurs.

L'étude des indices céphaliques nous donne des renseignements encore plus précis.

En définition générale un « indice » est un signe apparent, qui tend à établir un fait sans en être une preuve convaincante.

Selon Broca, en anatomie-pathologique et en anthropologie, l'indice est un rapport entre deux dimensions d'une partie d'un squelette.

Partant de cette donnée, on trouve que sur l'ensemble des chiffres fournis par la statistique, le nombre des criminels est un peu plus élevé, par rapport à celui des honnêtes gens, chez les brachycéphales, un peu moins chez les dolichocéphales et les mésocéphales.

L'indice cranio-mandibulaire est élevé, reconnaît Manouvrier. (14-78, au lieu de 43.)

La hauteur de la face criminelle dépasse la hauteur moyenne ordinaire. La mâchoire inférieure est très développée : elle atteint 84 gr. poids supérieur à la moyenne (78 gr.). De même, les branches du maxillaire inférieur présentent une largeur et une hauteur plus grandes, elles rappellent beaucoup, nous dit Quatrefages, les mâchoires des crânes préhistoriques.

L'indice facial, c'est-à-dire le rapport entre la perpendiculaire menée du point sus-orbitaire, sur le plan des alvéoles dentaires, et le diamètre bizygomatique, est élevé.

La superficie du trou occipital est augmentée, ainsi que celle de la cavité orbitaire.

L'indice céphalo-orbitaire, c'est-à-dire le rapport entre le volume total des deux orbites et le volume interne du crâne est, par

contre, diminué ; l'angle facial est amplifié chez les empoisonneuses et les meurtriers, diminué dans le cas de crimes sexuels.

*Anomalies du crâne.* Parmi les plus fréquentes, nous citerons : la synostose des sutures (29<sup>o</sup> /<sub>o</sub>) ; la grande proéminence des arcades sourcilières (58, 2<sup>o</sup> /<sub>o</sub>) ; les anomalies de développement des dents de sagesse ; les fronts fuyants ; la présence des os Wormiens ; la proéminence de la protubérance occipitale (16, 6<sup>o</sup> /<sub>o</sub>) ; la présence, enfin, de l'os des Incas, ou os épactal.

Toutes ces anomalies, réunies sur un même crâne se rencontrent dans la proportion de 43<sup>o</sup> /<sub>o</sub> des cas, tandis que les anomalies isolées s'y découvrent dans la proportion de 21<sup>o</sup> /<sub>o</sub>.

Mais l'une des plus constantes est l'asymétrie faciale ou plagiocéphalie ; le fait est admis sans conteste, non seulement par les criminologistes, mais par les neurologistes et les aliénistes, qui élèvent ce signe à la hauteur d'un des meilleurs symptômes de dégénérescence.

Il convient de signaler aussi que ces anomalies sont infiniment plus fréquentes chez l'homme que chez la femme, plus fréquentes aussi chez le criminel que chez le fou ; et Lombroso nous en donne sans retard la raison : « une grande partie des fous ne naissent pas tels, mais le deviennent, tandis que c'est le contraire pour les criminels. »

Il a encore rapproché ces crânes de criminels des crânes préhistoriques, et a constaté de grandes analogies unissant les uns aux autres.

Les crânes des Eyzies ont une grande capacité, un prognathisme très accusé ; ceux de Cro-Magnon, ont une énorme largeur d'orbite.

« Et voilà, dit Lombroso, une nouvelle preuve anatomique de la criminalité, c'est-à-dire de la tendance, chez les coupables, à hériter des formes de l'homme sauvage préhistorique ; et est-il



possible, conclut-il, que des individus, frappés d'un si grand nombre d'altérations aient le même degré d'intelligence et les mêmes sentiments, que les hommes à crâne tout à fait normal ?»

*Anomalies du cerveau.* Le poids d'un cerveau de criminel est sensiblement égal à celui d'un cerveau d'homme normal ; ses circonvolutions présentent parfois des déviations rappelant celles des animaux inférieurs, telle la fossette de Sylvius, qui demeure ouverte.

Les autopsies de criminels ont permis de constater assez fréquemment : des adhérences méningées, des foyers de ramollissement, des signes de sclérose et d'otéoporose, de dégénérescence artérielle.

La taille des criminels est sensiblement supérieure à la normale, surtout chez les voleurs ; leur poids est, en général, considérable.

Les voleurs sont au contraire frêles, graciles ; les homicides, forts et grands.

Le diamètre bi-zygomatique est presque toujours exagéré ; le strabisme fréquent.

Les éléments histologiques de leurs centres nerveux sont, dans une grande mesure, atteints de pigmentation, de dégénérescence calcaire et de sclérose.

Certains caractères particuliers de la physionomie, aident parfois au diagnostic du criminel : la barbe est très souvent absente, la chevelure abondante, le visage pâle.

Les violateurs ont l'œil saillant, la physionomie délicate, les lèvres, et les paupières volumineuses. Les pédérastes sont efféminés, ont un facies infantile, des cheveux longs et bouclés. Les voleurs ont de puissantes mâchoires, des apophyses zygomatiques énormes ; les homicides, le regard froid, immobile, les oreilles longues ; les faussaires ont de la bonhomie, « une physionomie cléricale. »

C'est ainsi que Mayor, dans sa « Monographie des Césars », nous dépeint Tibère avec des oreilles en anse, de l'asymétrie faciale et un rictus menaçant ; Néron, avec de grandes oreilles, du strabisme et de l'asymétrie faciale.

Messaline avait aussi une grande chevelure, de l'asymétrie faciale, un front bas, de grandes mâchoires et des oreilles écartées.

Le Judas de la « Scala Santa » de Rome, a un front prognathe et des oreilles en anse.

Balzac dépeint, de même, le fripon du Tillet avec des cheveux très noirs.

Bret-Harte, enfin, représente l'adultère sous les traits d'une femme extraordinairement pâle.

Lombroso, qu'on ne peut lire qu'avec son album de criminels sous les yeux, nous montre, dans les planches de ce dernier, une infinie variété de types présentant tous les stigmates précités. Nous regrettons de ne pouvoir en reproduire quelques-uns ; mais nous avons vérifié, autant que faire se peut, sur les nombreux crânes exposés au museum d'histoire naturelle et au musée d'anthropologie, quelques-uns de ces caractères.

Comment, après tout cela, ne pas conclure : « Que le criminel est un homme anormal avant sa naissance, par arrêt du développement, ou par maladie acquise de différents organes, surtout des centres nerveux, comme chez les aliénés, et que toutes ces altérations en font un vrai malade chronique ? ».

### III. - Biologie et psychologie.

Outre ces données précises d'anthropologie, si utiles à la recherche du diagnostic, il est intéressant de connaître, pour le même motif, la biologie et la psychologie du criminel.

*Tatouage.* Ce qui distingue à coup sûr l'homme primitif, le sauvage, le criminel, de l'homme honnête, c'est le tatouage, dont le nom même nous vient d'un idiome océanien.

Cet usage si répandu, a donné lieu, ces temps derniers, à d'intéressantes monographies, émanant pour la plupart des médecins coloniaux, que nous avons parcourues dans l'Iconographie de la Salpêtrière.

Chez les criminels, ce signe constitue par sa fréquence, un caractère anatomico-légal spécifique et nouveau, ainsi qu'un excellent symptôme de la criminalité.

Les Celtes pratiquaient cette coutume : on a retrouvé dans les habitations des troglodytes les os pointus employés à cet usage.

De nos jours, les sauvages océaniens et les récidivistes des bagnes militaires nous en offrent les exemples les plus typiques.

Les symboles qu'ils représentent sont classés par les médecins légistes en signes d'amour, de religion, de guerre, et en signes professionnels. Chez le criminel, ce signe constitue l'un des meilleurs symptômes.

Ces tatouages sont multiples, peu variés, précoces, propres parfois à de vastes associations criminelles.

Cette coutume, vestige de mœurs si anciennes, trouve sa cause dans la religion, si opiniâtre à conserver les habitudes : plus souvent les criminels se font tatouer par esprit d'imitation ; d'autres sont inspirés par la vengeance, l'oisiveté ou la vanité.

Mais nous devons en voir la principale cause dans l'atavisme ou mieux, dans cet atavisme historique qu'est la tradition : le tatouage fut, en effet, la première écriture.

*Sensibilité générale et affective.* Lombroso nous montre le criminel peu sensible à la douleur, quelquefois totalement anal-

gésique. La sensibilité générale, comme à la douleur, est émoussée chez les voleurs, exquise chez les escrocs : de même, la sensibilité tactile, normale chez les voleurs, est obtuse chez les meurtriers.

Le daltonisme existe dans 7 % des cas ; l'acuité acoustique est relativement faible tandis que le contraire s'observe pour la sensibilité olfactive. Enfin le dynamomètre révèle chez les sujets observés une force musculaire supérieure à la moyenne.

Sous le nom de mancinisme, Lombroso décrit une différence de motilité entre les côtés droit et gauche du corps, qui est le propre des criminels.

Les réflexes tendineux sont diminués chez les violateurs, exagérés chez les voleurs ; les fonctions vaso-motrices sont communément troublées.

Les différentes sensibilités sont, en résumé, obtuses chez le criminel comme chez le sauvage.

Ces absences d'émotions expliquent leur longévité relative, de même que la présence chez eux des sentiments qui peuvent paraître, de prime abord, paradoxaux, tels que la pitié.

Ils sont souvent gauchers, peut-être à cause de leur plus grand développement à droite, du crâne et du cerveau.

L'insensibilité morale des criminels est aussi grande que leur insensibilité physique, d'où il résulte que le premier sentiment qui s'éteint chez eux, c'est la pitié pour les souffrances d'autrui. Pourquoi s'étonner, dès lors, de voir des assassins, tels que les chauffeurs de la Drôme, pousser le cynisme jusqu'à manger, boire et dormir à côté de leurs victimes.

Il en est même chez lesquels cet instinct qui disparaît pourtant le dernier chez l'homme, celui de la conservation, les abandonne facilement, ce qui explique leur indifférence à la mort, même au pied de l'échafaud.

Leur courage est donc plus apparent que réel, puisqu'il n'est qu'un effet de l'insensibilité.

Tous les bons sentiments peuvent cependant ne pas avoir disparu chez eux ; il en est qui, leur forfait accompli, pleurent en pensant à leur mère. Fieschi aimait tendrement sa maîtresse et avait beaucoup d'estime pour son avocat Lachaud.

Lombroso nous les dépeint encore paresseux, débauchés, imprévoyants, poltrons et joueurs.

Les criminels ont-ils une morale ? Maudsley a dit : « Le voleur est comme le poète ; il naît voleur et ne le devient pas ». Le sens moral fait défaut chez la plupart d'entr'eux ; ils sont incapables de comprendre l'immoralité de leur faute, et par là même, le remords leur est nécessairement inconnu : aussi, avouent ils avec indifférence, cynisme, leurs crimes, qu'ils décrivent avec un luxe de détails inouï, calomniant ou ridiculisant leurs victimes.

Maurice de Fleury a dit : « L'idée de justice est comprise par leur esprit plutôt que sentie par leur cœur ; et pour que cette idée soit transformée en volonté, comme les aliments en chyle et en sang, il faudrait un nouveau facteur qui leur manque : Le sentiment », absence de sentiment qui permet, sans doute, d'identifier le fou et le criminel.

Cette assertion nous semble paradoxale. L'idée de justice, l'idée de remords sont différemment comprises par les honnêtes gens et par les criminels. En réalité, il serait préférable de se poser la question de savoir si les criminels peuvent avoir une morale.

Il y a lieu de distinguer en effet, au moins deux catégories de criminels : Les anormaux qui font partie d'une société et ne peuvent se conformer à ses règles morales et juridiques, d'autre part des individus normaux par rapport à une certaine société (sauvages, anarchistes, camorristes) mais dont les actes, jugés par rapport à une autre société (civilisés, bourgeois, patrons), pa-

raissent des crimes. On peut admettre, d'ailleurs, que des criminels de ces deux catégories n'éprouvent également pas de remords de leurs crimes, les premiers parce qu'ils ont l'impression que leurs actes sont conformes à une morale individuelle, leur morale à eux, en opposition avec la morale collective du groupe auquel ils appartiennent ; les autres, parce que leurs actes ont été dictés par la morale de leur groupe, ou tout au moins conformes à cette morale : un souteneur peut agir honnêtement en tuant un policier, en battant sa maîtresse. Il agit mal en « donnant » un ami à la police.

Tout groupe humain est fondé sur une morale : on ne peut pas exiger qu'un individu ait du remords lorsqu'il n'a pas enfreint cette morale. Ce qui n'empêche pas de le punir comme il convient lorsqu'on fait partie d'un groupe ennemi du sien.

Si tous sont anormaux, il en est de religieux. Dans leur argot, il existe un Dieu qui est « le grand Mec » et une âme qui est « la perpétuelle ». D'autres adoptent des rites symboliques, pareils à ceux de la religion.

Lombroso trouve tout de suite une raison à ces usages. Nous la citons, nous proposant de la rappeler plus loin, pour démontrer qu'il n'est pas toujours l'ennemi du paradoxe et des idées « a priori. » « Tout cela est bien naturel, car la religion est la résultante d'un sentiment atavistique, et, sauf le cas de barbarie absolue, a d'autant plus de force que l'esprit est moins cultivé et que le peuple est plus primitif. Aujourd'hui, d'ailleurs, plus que jamais, la religion a dégénéré de sa pureté primitive, de la saine morale, et elle a fini par s'accomoder à tous les excès ».

En ce qui concerne l'intelligence et le degré d'instruction des criminels, le maître italien conclut à une moyenne inférieure à la normale, avec des exagérations de supériorité et d'infériorité.

Ces données, établies à l'aide du psychomètre de Hipp, nous paraissent par trop mathématiques ; il prétend reconnaître aux

crimi  
miens  
fois e  
qui le  
les e  
chimi  
le bar  
Les  
puiss  
sont  
timer  
Au  
chez  
« céle  
quan  
coup  
Le  
emp  
abré  
de l  
tre l  
entr  
son  
C  
pho  
gin  
vé  
pé  
de  
qu  
no

criminels, par ce moyen, la paresse invétérée, comme aux Bohémiens, qui préfèrent la mort au travail ; la légèreté d'esprit ; parfois ce qu'on est convenu d'appeler l'humour, et l'imprévoyance, qui les livre inévitablement aux mains de la justice. Il localise les empoisonneurs au sein des classes dirigeantes : médecins, chimistes, littérateurs ; les pédérastes, parmi les hommes instruits, le barreau et les prêtres.

Les violeurs sont des dégénérés, des demi-fous et demi-impuissants ; parmi les plus ignorants sont les voleurs ; les escrocs sont fourbes, bigots et hypocrites ; les assassins, volontiers sentimentaux.

Aux criminels de génie, il dénie la cohérence, conteste le crime chez les vrais savants ; absout presque les méfaits de Villon, « célèbre dans la ribauderie », méfaits qu'il attribue à la faim ; quand enfin, il s'agit de crimes d'artistes, c'est l'alcool qui est le coupable.

Les criminels récidivistes se diagnostiquent encore grâce à leur emploi d'un argot plein d'archaïsmes, caractérisé soit par des abréviations, soit par sa tendance à désigner les objets par un de leurs attributs. Cet argot, grâce auquel le criminologiste pénètre l'état d'âme des criminels, permet à ces derniers de causer entr'eux sans être compris, de reconnaître la bande à laquelle ils sont affiliés, et d'échapper ainsi à la police.

Ce langage est extrêmement riche en synonymes et en métaphores. C'est encore dans l'atavisme qu'il faut en rechercher l'origine : « Les criminels parlent en sauvages, parce qu'ils sont de véritables sauvages, au milieu de la brillante civilisation européenne ».

Ce caractère les rapproche des fous, qui créent souvent ainsi, des mots par homophonie, des expressions nouvelles, spécialité que les aliénistes reconnaissent à ceux qu'ils appellent « les paranoïques »

Outre l'argot, ils ont des hiéroglyphes, d'origine atavistique également : les peuples anciens ne traduisaient-ils pas leur pensée par des figures, retrouvées de nos jours dans les cavernes ou sur les monuments ? Ils ont enfin, tels les peuples civilisés, une littérature qui leur est propre. Les livres obscènes d'Ovide et de Pétrone en seraient les modèles fournis par les anciens. Les loisirs de la prison leur permettent d'exercer leur verve : la lecture de cette littérature est amusante et significative. Nous en avons parcouru certains passages, où l'on se plaît à constater, à côté des hiatus et des fautes de métrique, un lyrisme évident.

Villon nous apparaît comme le prototype de ces poètes d'argot. Il est le père des poètes réalistes et le premier bohème de génie. Il écrivait vers 1489 dans la prison de Meung-sur-Loire :

« Je suis français, dont ce me poise,  
« Né de Paris, emprîs Pontoise  
« Où d'une corde d'une toise  
« Saura mon col que mon cul poise.

Le célèbre Vidocq a souvent de l'éloquence, quand il atteint le paroxysme de la passion. Madame Lafage a écrit des mémoires fort intéressants. Lacenaire est un des meilleurs auteurs de ce nouveau genre littéraire : il s'est exercé à la fois dans la poésie bachique, sentimentale, et même philosophique.

« Bien fou, ma foi, qui sacrifie  
« Le présent au temps à venir ;  
« Tout est bien et mal dans la vie,  
« Le chagrin succède au plaisir.  
« Contre le sort en vain on lutte :  
« Amour, richesse n'ont qu'un jour.  
« Ce qui vient au son de la flûte  
« S'en retourne au bruit du tambour.

**Associations** La dernière de ces grandes tendances des criminels, est la facilité avec laquelle ils se constituent en associations. Syndicalistes



avant l'heure, ils se groupent en nombre, dans les grands centres surtout, dans le but évident d'offrir une résistance plus forte à l'action des lois : telles sont les associations d'avorteuses, d'empoisonneuses, de pédérastes.

Ces bandes, quoiqu'ennemies de l'ordre social, ont une organisation régie par des lois, le plus souvent draconiennes, et sont placées sous la dictature d'un chef respecté, que ses nombreuses condamnations ont le plus souvent porté au pinacle. Chaque membre a ses fonctions ; et tous sont intransigeants, en ce qui concerne l'obéissance aux lois.

Certaines de ces associations ont eu leur heure de célébrité : telle, la bande des « Habits noirs » de Paris. Mais l'organisation la plus parfaite est la Camorra, de Naples, qui fait beaucoup parler d'elle, en ce moment, à Rome. C'est un état dans l'état, ayant son code, sa justice. La justice y est rendue par les membres ; on y trouve même une caisse de secours destinée à pensionner les veuves des Camorristes.

La Mafia est une association bien supérieure encore. Elle rappelle, par son organisation, les mœurs féodales, dont elle adopte les usages et la hiérarchie ; les chefs suprêmes en sont les « bravi » de célèbre mémoire.

Ces associations, tantôt révolutionnaires, tantôt réactionnaires, n'ont en définitive, qu'un seul but : couvrir leur marchandise d'un pavillon politique, pour exercer leurs méfaits plus à l'aise, et élever le chantage à la hauteur d'une institution.

Plus récemment, on a découvert, en Espagne, la fameuse association de la « Main noire » laquelle, sous prétexte de défendre les opprimés contre leurs exploités, d'améliorer l'ordre social, terrisa tout un pays ; nous pourrions en dire autant pour la « Main fraternelle » fondée en Sicile, qui, d'abord association mutuelle, devint, par la suite, un repaire de brigandage organisé.

Lombroso s'étonne de rencontrer, à l'aurore du XX<sup>e</sup> siècle, de telles associations. « Et cela en 1881 ! » s'écrie-t-il.

Nous verrons que Tarde, au contraire, plus psychologue que lui, découvre, après une lecture attentive de Taine, des Camorra, ailleurs qu'en Italie et à une époque moins éloignée de nous, et des Camorristes « craints, flattés, salués et qui ne devraient pas tenir le haut du pavé. »

*Symptomatologie et diagnostic.* Tous ces signes : anatomiques biologiques, psychologiques, nous permettent désormais de synthétiser le type lombrosien du criminel-né.

Ainsi considéré, de l'examen anthropologique d'un individu, on peut déduire qu'il est prédisposé à tel ou tel crime. De là, les variétés anthropologiques de criminels : à telle catégorie d'anomalies physiques, doit inévitablement correspondre telle catégorie d'anomalies morales.

Lombroso se défend du défaut d'exclusivisme : s'il y a un criminel-né incorrigible, dont l'activité criminelle est sous la dépendance de l'anomalie congénitale, et c'est à son sens la presque totalité des cas, il ne nie pas qu'il y a parfois, mais c'est l'exception, des criminels moins prédisposés, de par leur degré de dégénérescence. Ce qui revient à dire qu'il y a, si on peut ainsi dire, une gamme du crime, entre le criminel-né et le vulgaire délinquant ; et c'est sur ces derniers qu'on fera agir de préférence, la suggestion et l'éducation.

CONCLUSION. — Ainsi donc, force nous est de faire remonter dans la conception même l'origine du criminel-né. Il y a identité absolue entre la folie morale et la tendance au crime, bien que le crime soit l'exception parmi les internés et la règle parmi les emprisonnés, et cette contradiction n'est qu'apparente.

Comme le  
quant à la fa  
sition à se fa  
le et complè  
surtout la pa  
Identité, e  
dité est la ré  
dans l'enfanc

Schüle a d  
présentent d  
de la langue.  
l'hypocondri

Pour proc  
maladie, la  
gique et étio

L'épilepsie  
fous moraux

Comme le  
métrique. si  
nique ; une s  
hémisphères  
pupilles in  
nériens.

Cette gran  
les criminels  
d'épilepsie  
Napoléon.

Les épilep  
les prisons l

Lombroso  
et de l'épile  
on note, en

Comme le criminel, le fou moral est microcéphale, asymétrique quant à la face, strabique et analgésique; il présente une prédisposition à se faire tatouer, il est précoce dans sa perversion sexuelle et complètement amoral. La haine, la jalousie, la vengeance et surtout la paresse sont ses sentiments dominants.

Identité, encore, dans l'étiologie de ces deux affections : l'hérédité est la règle chez les fous, et la folie apparaît, comme le crime, dans l'enfance et surtout l'adolescence.

Schüle a dit des fous moraux : « Fils ou petit-fils de fous ils présentent de fréquentes anomalies du crâne, des dents, du palais, de la langue. Ils sont portés à la névrose, aux convulsions..... à l'hypocondrie.

Pour produire ces accidents, il suffit d'une occasion : une maladie, la puberté ». N'est-ce point là le portrait anthropologique et étiologique du criminel, esquissé par Lombroso ?

L'épilepsie réunit aussi, dans une même famille naturelle, les fous moraux et les criminels-nés.

Comme le criminel, l'épileptique a un crâne et un visage asymétrique. signe que Lasègue considérait comme pathognomonique ; une sensibilité obtuse ; il présente du mancinisme, des hémisphères inégaux, des réflexes diminués après la crise, des pupilles inégales, un penchant marqué pour les plaisirs vénériens.

Cette grande divergence intellectuelle qui caractérise les fous, les criminels et les épileptiques nous fait, dès lors, soupçonner d'épilepsie César et Caligula, Mahomet, Pétrarque, Molière et Napoléon.

Les épileptiques, d'après Marro, sont ceux qui commettent dans les prisons le plus grand nombre de crimes.

Lombroso trouve encore une analogie dans l'étiologie du crime et de l'épilepsie. Parmi les causes communes à ces deux affections, on note, en effet, l'alcoolisme, les traumatismes, les méningites,

les ostéomes ; et Lasègue corrobore cette façon de voir : il a constaté que des individus sains s'adonnaient au vol, devenaient irascibles ou criminels, à la suite de traumatismes, et il a remarqué la présence fréquente d'ostéomes, dans les autopsies d'épileptiques.

C'est pour cette raison, sans doute, que Shakespeare présente dans Macbeth, ses criminels sujets aux vertiges, aux absences et aux convulsions, phénomènes qu'il qualifie lui-même d'épileptiques.

La folie impulsive constitue enfin, un dernier caractère commun.

Quelle conclusion tirer alors, de ce faisceau d'analogies ?

Crime, folie, épilepsie, génie, sont donc, pour Lombroso, quatre symptômes morbides atavistiques bien définis, cliniquement et surtout anatomo-pathologiquement. Il les confond en un même syndrome, et emporté par un élan irrésistible de généralisation, supprime d'un seul coup, les discussions qui n'ont cessé de désunir juristes, moralistes et psychiatres.

#### IV. — Responsabilité du criminel.

Lombroso, là encore, est un de ceux qui ont le plus contribué à creuser le large fossé qui sépare les magistrats et les médecins, dans cette inépuisable question, de la responsabilité des criminels.

Pour lui, la nécessité de tuer ou de voler, est un « fatum », un destin inéluctable ; l'hérédité, tout comme le péché originel, prédispose au crime. La théorie lombrosienne implique donc un déterminisme absolu, partant l'irresponsabilité.

Impitoyable et parfait logicien, John Stuart Mill enseignait naguère le déterminisme absolu. Mais c'est le baron Garofalo, un des élèves préférés de Lombroso, qui a réclamé l'application, au

code pénal, de ses idées : « Jusqu'ici, dit-il, les peines sont graduées d'après une idée fautive de libre arbitre et de responsabilité morale.

Il nous faut changer tout cela. Nul n'étant libre, nous ne punissons plus en raison du degré de liberté, mais en n'ayant en vue que l'intérêt de la société et en proportionnant la peine à la redoutabilité du criminel ».

Lombroso est donc déterministe. Mais qu'est le déterminisme ? quelques philosophes le définissent : « une doctrine qui considère les actes de la volonté comme déterminés par des causes autres que la volonté elle-même ; un système qui nie l'influence personnelle de la détermination et l'attribue tout entière à la force des motifs ».

Proudhon en a donné une définition plus réaliste : « C'est une idée brutale, qui place dans les choses le principe de nos déterminations, et fait ainsi de l'être pensant le bilboquet de la matière. »

Le déterminisme auquel adhère Lombroso est celui des écoles matérialistes, lequel consiste à expliquer les volontés de l'homme par les diverses modifications de ses organes.

Ce déterminisme est aussi celui des physiciens et des chimistes, qui admettent dans leurs sciences respectives, « l'éternelle régularité ».

Il semble qu'en médecine, science encore aujourd'hui très indéterminée, cette doctrine corresponde à un progrès. La thérapeutique, par exemple, ne serait plus illusoire ou empirique, si on connaissait l'action infaillible de substances administrées dans des conditions données, si on connaissait les changements thérapeutiques correspondant à tels changements morbides.

Peu de médecins nous semblent cependant déterministes ; ils préfèrent dire des phénomènes physiologiques, ce que Montaigne disait de l'homme lui-même, qu'ils sont « ondoyants et divers ».

Claude Bernard, seul nous a paru déterministe : « Les phénomènes physiologiques, pour lui, apparaissent toujours identiques et conformes à une loi invariable, lorsqu'ils surgissent dans un certain nombre de conditions rigoureusement déterminées. Connaître le nombre et le rôle de tous les facteurs organiques, tel est le point de départ de son déterminisme, et son point d'arrivée est que l'harmonie la plus rigoureuse est aussi la loi des choses de la vie ».

Nous verrons, en étudiant les idées de Tarde, combien cette manière de voir est grosse de conséquences au point de vue de l'application de la peine.

#### V. — Prophylaxie et thérapeutique.

Puisqu'il est démontré et admis que le crime est un acte morbide, sa prophylaxie et sa thérapeutique cessent d'être une utopie.

Cette thérapeutique sera donc curative. A la responsabilité individuelle, on substituera désormais la responsabilité sociale.

Descartes a dit, dans son Discours de la Méthode : « S'il est possible de trouver quelque moyen qui rende communément les hommes plus sages qu'ils n'ont été jusqu'ici, c'est dans la médecine qu'on le doit chercher ».

C'est donc au médecin qu'il appartient d'être le thérapeute du criminel.

Il le sera, par une lutte de tous les instants contre l'hérédité criminelle, et par une éducation spéciale donnée à tous les criminels.

Pour ce faire, il utilisera les moyens que Ferri a désignés sous le nom de « substitutifs pénaux. »

Dans l'ordre économique, il appartient de favoriser le libre échange, de répartir plus équitablement les impôts, de donner aux fonctionnaires des traitements suffisants.

Dans l'ordre politique, il faut prévenir le crime par un gouvernement de plus en plus libéral, et une plus grande liberté de presse.

Dans l'ordre scientifique, le médecin légiste doit prévenir les empoisonnements, et pour cela, s'adonner tout entier à l'étude de la toxicologie.

Dans l'ordre législatif, il importe de combattre l'effet avec les causes, en faisant de justes lois sur la recherche de la paternité ; en punissant l'avortement criminel ; en favorisant le divorce, qui toujours suivant Lombroso est un excellent préventif des crimes d'adultère.

Dans l'ordre religieux, enfin, on doit permettre le mariage aux ecclésiastiques ; et dans l'ordre éducatif, abolir le jeu, les spectacles malsains, multiplier les écoles laïques avec maîtres mariés, et récompenser toutes les actions vertueuses.

Lombroso reconnaît aussi la grande utilité des méthodes d'identification, et rend hommage au système si bien organisé, à la préfecture de police de Paris, par M. le D<sup>r</sup> Bertillon.

L'alcoolisme étant un des grands facteurs de dégénérescence, le législateur doit apporter tous ses efforts à le combattre. Qu'a fait la France, dans cette lutte ? La fréquentation hospitalière démontre, à sa honte, qu'elle n'a pas encore osé prendre la moindre des mesures radicales.

La richesse excessive exerce sur la criminalité une influence aussi néfaste que la misère : il faut donc améliorer le sort du travailleur, organiser pratiquement les grèves ouvrières, exproprier en faveur de l'État les grandes propriétés rurales, organiser des œuvres de charité et de bienfaisance.

Etranges utopies ! Lieux communs tant de fois ressassés !

L'optimiste Lombroso semble ignorer l'égoïsme humain. Il y a près de deux mille ans que la parole évangélique a été prêchée

aux hommes de la terre, et il y a depuis deux mille ans des misères sociales !

Nous ne pouvons espérer trouver dans la religion un remède contre le crime : « parce que, dit-il avec Sergi, la morale vraie est instinctive ; le sens moral est comme le sentiment de pitié ; s'il n'existe déjà, aucune influence religieuse ou éducative ne saurait le créer ».

Il dit, ailleurs : « Instruire le criminel, c'est le perfectionner dans le mal ». Il faut aussi supprimer les écoles dans les prisons, parce que causes de récidive, et laisser aux criminels leur ignorance.

Il importe, au contraire, de confier l'éducation du futur criminel à la famille ; pour atteindre ce but, la famille seule est nécessaire. Enfin, nous avons le devoir d'isoler le criminel ; on lui évitera ainsi de se perfectionner dans le mal, et de contagionner ses semblables. L'éducation doit lui être donnée dans des maisons spéciales, et le système éducatif de Lombroso exclut tout châtement violent.

La prophylaxie du crime politique réside dans la décentralisation : « En concentrant de grands pouvoirs dans les mains d'un petit nombre, on donne accès à une plus grande corruption » ; ainsi que dans la suppression du parlementarisme et du suffrage universel, qui créent : « des criminels d'occasion, s'ils ne le sont déjà par la naissance ».

Lombroso reconnaît que les moyens préventifs du crime sont, dans nos races, un rêve d'idéaliste. Il admet le système graduel d'isolement cellulaire, comme moyen de châtement, ainsi que « l'individualisation » de la peine : le juge doit appliquer des peines spéciales à chaque criminel, comme le médecin prescrit des règles diététiques et thérapeutiques différentes, selon le tempérament de son malade.

Il accorde une médiocre efficacité aux peines corporelles, et



voit, dans l'amende, un bon moyen de répression des délits, le moins rigoriste et le plus efficace pour le criminel d'occasion.

Mais que faire du criminel récidivant, du criminel-né ?

L'interner dans un asile criminel spécial, ce qui concilie l'humanité avec la sûreté sociale ; et le but de ces asiles est de rendre impossible le retour des criminels au sein de la société pour laquelle ils sont un perpétuel danger, jusqu'à ce qu'ils soient devenus parfaitement inoffensifs.

Que si, malgré le traitement dans ces asiles, il réitère ses crimes, et continue à menacer la société, Lombroso réclame, avec une nuance de regret, nous semble-t-il, la peine de mort, « trop écrite dans le livre de la nature et dans celui de l'histoire », extrême et douloureuse sélection.

Il admet son maintien, au même titre qu'il admet la guerre « pour un caprice dynastique ou une folie démagogique, » c'est-à-dire comme une nécessité ; et il en fait une conséquence de la lutte pour la vie.

Comme Taine, « il n'a aucune objection contre la peine de mort, si la société y trouve son profit... Le crime existera toujours... il faut en modérer les effets par cette loi conforme à la sélection des espèces. »

#### Influence exercée par l'œuvre de Lombroso.

Dès l'apparition de « l'Uomo delinquente », les conceptions de Lombroso se répandirent bruyamment, et jouirent aussitôt d'une vogue immense.

Alors, l'enseignement du Maître de Turin donna naissance à une nouvelle école, qui, avec Laschi, Sergi, Marro, Garofalo, Carrara, Puglia et Enrico Ferri, sema ses idées dans le monde scientifique....

L'influence exercée par cette doctrine fut considérable, car, née

sous un rigoureux contrôle scientifique, elle était séduisante par les résultats obtenus, brutale par sa hardiesse.

Elle était, de plus, dans le courant du positivisme, qui venait de créer une science nouvelle : la sociologie biologique ; de la psycho-physiologie, enseignée par Ribot, et du déterminisme, dont Shopenhauer se faisait l'apôtre et le défenseur. Comment s'étonner, dès lors, d'un aussi grand retentissement ?

La plupart des sociétés-savantes adoptaient déjà avec enthousiasme ces idées généreuses, destinées à révolutionner la Médecine et le Droit....

Mais un philosophe ignoré, les accueille avec un certain scepticisme ; il profite de cet élan d'enthousiasme qui suit toujours les grandes révélations, pour se recueillir ; il appelle la Logique à son aide pour discuter ces puissants arguments, et bientôt, va nous présenter à son tour, un criminel tout autre que celui de Lombroso.

---



J. G. TARDE 1843-1904

## CHAPITRE II

---

### De la doctrine de Tarde

#### *Réputation du système Lombrosien*

C'est durant sa vie de magistrat, que Tarde conçut ses idées sur la criminalité. Ses fonctions lui permettaient d'étudier le criminel mieux que Lombroso, qui, de par son art, l'observait surtout à l'amphithéâtre.

Tarde apportait, de plus, dans cette nouvelle étude, ses larges vues de psychologue et de sociologue, et un esprit d'observation tout différent.

L'apparition de « l'Uomo delinquente » et l'engouement qui s'en suivit le décidèrent à exposer à son tour, dans la « Criminalité Comparée et la Philosophie pénale », sa conception du crime et du criminel.

Il nous apparaît comme impossible d'exposer les idées tardiennes sans faire la critique du système lombrosien. Leur expose même en est une critique.

Nous allons envisager la question dans le même ordre que précédemment, et guidés par la même idée directrice.

#### I. — Étiologie du crime

« Lombroso et Ferri, dit Tarde, grisés par le vin nouveau des sciences naturelles encore en fermentation, sont portés à confondre le social avec le vital, au détriment du premier. »

Il a dit, ailleurs : « Tel qui dit aujourd'hui à propos d'un crime : C'est la société qui est coupable, ou bien c'est l'hérédité qui a fait le mal, n'eut pas manqué de dire jadis, au temps du lévite d'Ephraïm : c'est la tribu qui est coupable. »

Tarde ne nie donc pas absolument, la valeur de la théorie anthropologique de Lombroso, en ce qui concerne l'étiologie du crime, mais il en atténue singulièrement la rigueur paradoxale. A son sens, le maître italien n'a pas compris que le criminel est plutôt un type professionnel qu'un type physiologique et pathologique ; il a été formé par le milieu, les causes sociales constituant le facteur prépondérant ; il n'a pas entrevu davantage le rôle de l'imitation dans la genèse du crime.

La philosophie pénale constitue, nous semble-t-il, l'essence de la criminologie tardienne. Sa théorie, qui [est aussi celle de l'école française, peut s'énoncer par ces trois postulats :

- a) Le criminel est un homme semblable aux autres hommes, devant être soumis aux sanctions de la morale commune.
- b) Il est doué de volonté, de libre arbitre, et de ce fait, moralement coupable et responsable.
- c) Le principal effet des peines est de diminuer le nombre des crimes.

Ce que le Professeur Lacassagne, sous une forme moins philosophique, mais plus médicale, exprime en disant :

« C'est la société qui fait les criminels ; le milieu social est le bouillon de culture de la criminalité, le microbe en est le criminel ; les sociétés n'ont que les criminels qu'elles méritent ».

Nous allons indiquer, chemin faisant, ces causes accessoires et primordiales du crime.

Tarde ne dénie pas toute influence à ces facteurs du crime que Lombroso appelle physiques et physiologiques, tels que le climat, la natalité, la race et le sexe.

L'influence du climat est cependant plus que contestable ; l'his-

toire prouve qu'il s'agit plutôt d'une question de civilisation ou de barbarie ; telle est aussi l'opinion de Bertillon.

Il en est de même pour la natalité ; Tarde reconnaît toutefois aux nombreuses familles une moins grande prédisposition aux crimes.

La race est un facteur criminel de grande valeur ; il l'explique par l'effet des « antécédents historiques ». Même réflexion pour l'influence du sexe ; elle démontre la grande infériorité de la criminalité féminine sur la criminalité masculine.

Ce qui démontre la supériorité morale de la femme, c'est que ses qualités se manifestent dès son jeune âge, dans les milieux ruraux, c'est-à-dire, avant la contagion masculine qui la pervertit au cours de sa vie, principalement dans les villes.

Mais les causes prépondérantes du crime sont par dessus tout, sociales.

La plupart des phénomènes sociaux trouvent leur raison dans cette action puissante et mystérieuse exercée par l'imitation. Tous les actes importants de la vie sociale sont accomplis sous l'empire de l'imitation. C'est surtout dans les grandes agglomérations d'individus, où l'on vit au dehors plus qu'au sein de la famille, que son influence se fait sentir ; la fréquentation permanente d'esprits qui reproduisent nos pensées, nos sentiments, nos désirs provoquent en nous tous, cet état d'âme qu'on est convenu d'appeler « l'esprit des foules » ; on en arrive alors bien vite à agir par imitation ; à tuer, à voler par imitation.

Quelles sont les lois générales qui régissent l'imitation appliquée au crime ?

Les hommes s'imitent d'autant plus qu'ils sont davantage rapprochés et l'imitation va du supérieur à l'inférieur. « C'est ainsi qu'en Gaule on parla latin après la conquête de Jules César, parce que la noblesse gauloise s'était empressée de copier la langue des vainqueurs. »

Ainsi encore s'expliquent les usages des campagnes, copiés sur ceux des villes ; les œuvres des démocraties, copiées sur celles des aristocraties. Il en est de même pour les vices et les crimes, qui, localisés aujourd'hui dans les derniers degrés de l'échelle sociale, y sont descendus les premiers.

La deuxième loi de l'imitation est celle que Tardé désigne sous le nom de loi d'insertion, c'est-à-dire le passage, suivant un rythme irrégulier mais continu, de la mode à la coutume, qui finit par s'implanter et créer des mœurs nouvelles.

« Le moment épique des croisades, avant Saint-Louis, marque un grand ouragan d'imitation extérieure en tous genres : c'est le temps où quelques nouveaux et larges courants d'imitation dérivés de plusieurs inventions ou découvertes capitales, par exemple du droit romain retrouvé d'Aristote en partie exhumé, de l'idée du style ogival ou de la chanson de geste, vont baigner et couvrir de leur limon, par mode d'abord, puis par coutume, toutes les traditions locales, toutes les philosophies ou théologies locales, toutes les architectures et les littératures locales, noyant les unes, revivifiant les autres. »

Le rôle des tribunaux est précisément d'empêcher la transformation de ces modes et de ces coutumes mauvaises, en usages acceptés par les lois : « S'il n'y avait pas de tribunaux, croit-on que la tendance des marchands de vins à fuchsiniser leur marchandise, c'est-à-dire à empoisonner leurs clients, ne deviendrait pas avant peu une tradition indélébile, une pratique usuelle dans les chais, comme les clauses de style, dans les études des notaires ? »

Travail et  
Industrie.

L'industrie et le travail sont, théoriquement, ennemis du crime ; mais, en fait, ils le favorisent par action indirecte : ce phénomène s'observe surtout dans les villes, où le besoin de luxe se fait sentir, si impérieux, dépassant de beaucoup l'ascension des salaires. Ces grandes agglomérations ouvrières, dit Tardé « constituent

des forêts d'hommes permettant aux malfaiteurs de retrouver, sous forme de cafés ou de logis interlopes, leurs cavernes d'autrefois. »

Les statistiques contradictoires ne permettent d'étayer sur rien de positif, l'influence que la pauvreté et la richesse exercent sur le crime.

Suivant Turati, le véritable agent des délits commis par le pauvre, ce serait sa pauvreté. Tarde croit plutôt que par richesse et pauvreté, il serait mieux d'entendre bonheur ou malheur. « En fils de ce siècle, dit-il, gardons-nous de dénier cette vérité vieille comme le monde, que l'excuse du méchant est d'être souvent un malheureux. Avouons que sous ses brillants dehors notre société n'est pas heureuse. »

Il nous reste enfin à envisager le rôle joué par la civilisation dans la genèse du crime ; et par civilisation, nous entendons l'instruction, l'éducation, la religion, la science, l'industrie, l'art, l'idée politique.

Cette civilisation peut être considérée suivant deux phases de son existence. Dans la première, elle centralise les inventions, les découvertes, les initiatives rénovatrices : telle est la civilisation européenne actuelle. Dans la seconde, l'apport incessant d'idées et d'innovations s'épuisant, ces éléments forment par leur ensemble un système harmonieux.

Dans le premier cas, la civilisation est riche ; dans le second, elle est cohérente. Or, une nation peut être riche sans être cohérente, tel est le cas de la nôtre, ou elle peut être pauvre et cohérente, telle la cité antique.

Ce syllogisme démontre que le crime s'éloigne fatalement de la seconde, car tous les éléments constituant la civilisation se liguent contre lui, tandis qu'il fleurit dans la première.

« Aussi longtemps que Rome républicaine a gardé sa civilisation, dont les éléments assez simples étaient parvenus facilement



à s'unir en masse compacte, la moralité romaine s'est maintenue. Mais dès la fin des guerres puniques, le désarroi des esprits et des volontés commence à se faire jour... et la corruption se révèle. »

A côté de celle de Tarde, il nous paraît intéressant de placer l'opinion d'autres auteurs, sur l'étiologie du crime.

Maurice de Fleury dit, dans « l'Ame du criminel » : « Ne dites pas que le crime provient de l'atavisme, d'une folie morale, de l'épilepsie, de l'hystérie, de la neurasthénie, d'une mauvaise éducation ou d'une tare originelle : dites que chacune de ces causes joue son rôle à son tour, et que souvent plusieurs d'entr'elles se combinent. »

Lombroso lui-même ne nie pas complètement les influences dont nous venons de parler. Il semble donc se contredire lui-même lorsqu'il déclare : « Je ne veux pas dire qu'à l'état normal la volonté soit libre, comme le pensent les métaphysiciens; — mais, en cet état, les actes sont déterminés par des motifs, des désirs qui ne sont pas en opposition avec le bien-être social. Ces mauvais instincts, quand ils se font jour, sont plus ou moins réfrénés par d'autres mobiles, amour de la louange, crainte du châtimeut, de la honte, de l'église; ou par l'hérédité, ou encore par de bonnes habitudes dues à une incessante gymnastique de l'esprit. »

Nous n'aurons garde d'oublier de donner l'opinion de M. le Professeur Manouvrier, qui fut un des contradicteurs les plus autorisés de Lombroso, au congrès d'anthropologie criminelle qui tint ses assises à Paris, en 1888.

A son avis, le crime, n'est nullement imputable à l'atavisme : s'il en était ainsi, on serait autorisé à dire que les poissons sont nageurs-nés et que les chiens sont chasseurs-nés.

Nous avons indiqué au début de notre travail, un exemple de criminalité végétale, tiré du livre de Lombroso. M. Manouvrier lui conseille d'appliquer sa théorie au règne inorganique.

Qu'on mette l'acide sulfurique, criminel-né par excellence, en présence de la chaux ; aussitôt, violente effervescence. Au bout d'un instant, il ne reste plus que du sulfate de chaux : le gaz carbonique a été mis en liberté, ou pour mieux dire, en fuite.

Cet exemple est loin de résoudre le problème de l'étiologie du crime, en vertu duquel chacun réagit suivant sa conformation propre. Il est à remarquer que le premier phénomène est d'ordre physico-chimique ; or, le crime est d'ordre biologique.

Le milieu, de plus, exerce sur l'homme des influences qui font varier à l'infini le mobile de ses actes. Notre organisme, même normal, nous rend aptes à perpétrer des crimes en dehors de toute influence atavique. S'il fallait admettre l'hérédité dans la genèse du crime, autant vaudrait dire que nous sommes tous criminels.

Il faut admettre, au contraire, que la tendance au crime est liée à une conformation organique normale, comme la tendance à l'honnêteté. Il y a donc une genèse normale du crime en rapport avec une anatomie et une psychologie normales, comme une genèse pathologique, en rapport avec les lois de la pathologie.

A ces influences, il convient d'ajouter celle du milieu extérieur sur les fonctions et les organes qui créent nos actes, car les transformistes ont démontré que la fonction crée l'organe.

Si donc le crime est parfois un phénomène morbide, son explication par l'atavisme est anti-scientifique, car on peut souvent trouver son origine dans des causes actuelles, aussi bien normales que pathologiques.

« L'influence du milieu, dit M. Manouvrier dans son article : « Les aptitudes et les actes », est prépondérante ; et il est difficile d'isoler cette influence de celle de la constitution anatomique dans le déterminisme de nos actes ».

Les familles de criminels, dont parle Lombroso, seraient peut

être moins nombreuses, si l'on tenait compte davantage de l'influence du milieu. Qui nous prouve, en effet, que si quelques-uns des membres de cette famille avaient été élevés en milieu honnête, ils n'eussent pas été eux-mêmes honnêtes ?

Nous concluons donc de tout ce qui précède, que le criminel est un dégénéré, marqué, il est vrai, par des stigmates physiques, anatomiques, mais surtout biologiques, fonctionnels et psychiques, et que le crime est, de ce fait, un phénomène hérédosocial.

## II. — Biologie

Suivant Tarde, le criminel est un « excrément social ».

Il n'est nullement un fou, comme le croit Lombroso, car il est logique dans ses pensées autant que dans ses actes et toujours identique à lui-même, tandis que les aliénés sont presque toujours incohérents.

Il n'est pas davantage un sauvage ; les examens craniologiques de MM. Manouvrier et Bordier le démontrent, et cette identification est d'autant plus illusoire que le crime se recrute de moins en moins parmi les populations arriérées des campagnes et de plus en plus dans le milieu raffiné et corrompu des grandes cités.

Lombroso a cru voir des faits très probants dans l'atavisme et l'hérédité. En réalité, les caractères auxquels il attache une si grande importance, ne sont pas suffisants pour prouver l'origine atavistique du crime.

Considérons par exemple les anomalies corporelles. Le front fuyant et le tubercule auriculaire de Darwin sont pour Lombroso, des signes atavistiques pathognomoniques. Or, la proportion du premier signe est de 4 % chez les honnêtes gens, et de 3, 5 % chez les criminels ; du second, de 7 % chez ceux-ci, et de moins

de 1 % chez ceux-là. Nous empruntons ces chiffres à M. Marro ; nous pourrions dire la même chose des sinus frontaux.

L'argot lui-même, dont parle Lombroso avec tant d'exubérance ne rappelle que d'extrêmement loin les langues sauvages.

Quant aux tatouages, ils sont tout simplement une parure, une estampille de religion ou de tribu, « quelque chose comme les caricatures que font les écoliers sur leurs cahiers de devoirs. »

« Enfin, ajoute Tarde, expliquera-t-on aussi par l'atavisme, ces aberrations momentanées, ainsi que l'anthropophagie, qui a régné quelques jours sur le radeau de la Méduse ? Il se peut bien que quelque Darwinien avancé aille jusque-là. »

Le criminel n'est pas un de ces dégénérés que leur inocuité habituelle permet de qualifier « d'innocents, » pas plus qu'un épileptique. Lombroso reconnaît lui-même que la proportion des épileptiques dans les prisons est de 5 %. Marro indique seulement 0,66 %. La contradiction est flagrante.

Il faut reconnaître cependant, que d'après Esquirol, il existe certains états épileptiques, s'accompagnant parfois de tendances vénériennes, homicides ou incendiaires, mais ces faits sont rares, pour ne pas dire une exception.

Qu'est donc alors le criminel, s'il n'est ni un sauvage, ni un aliéné, ni un épileptique ? tout simplement un type professionnel.

Telle est aussi l'opinion de M. Manouvrier, qui à la suite de ses multiples examens anthropologiques, prétend que les criminels forment une « catégorie professionnelle », au même titre que l'élite des professions libérales dont l'examen des crânes conduit à la même conclusion.

Ce type professionnel, né souvent sans dispositions naturelles, créé par les mauvais exemples et les mauvaises fréquentations, est perfectible suivant ses aptitudes particulières et suivant ce que les malfaiteurs appellent « l'entraînement au travail ».

Par quels moyens diagnostiquer ce criminel de profession ?

moins à l'aide de son signalement anatomique qu'à l'aide de son signalement physiologique. Les inspecteurs de M. Bertillon le savent bien. Lauvergne, à son tour, traduit sa pensée en ces termes : « un filou, un escroc, un voleur se décèlent autant par les jeux de la physionomie que par les protubérances significatives : ces dernières ne sont même reconnues que lorsqu'on a lu sur la face des condamnés qu'elles doivent exister ».

Classifica-  
tion des cri-  
minels.

Il nous paraît utile d'indiquer une classification des criminels. Tarde s'étonne de ne pas voir Lombroso s'occuper davantage de la question : il la résout en divisant les criminels suivant leurs caractères atavistiques, atypiques ou pathologiques, suivant leurs anomalies crâniennes ou corporelles ; ou encore en les classant en brachycéphales ou dolichocéphales. A la classification en criminels d'habitude et criminels d'occasion, Tarde préfère celle qui les divise en urbains et ruraux.

D'une part, les professions agricoles, les professions rurales qui engendrent « le criminel des champs » ; de l'autre, les professions commerciales ou industrielles qui produisent « le criminel des villes ». Il tombe sous le sens que cette classification tient compte des différentes étiologies du crime, dont nous avons parlé précédemment ; des thérapeutiques dissemblables que l'on doit mettre en œuvre suivant l'un ou l'autre cas, ce dont nous parlerons plus loin.

Le crime, enfin, n'a pas la même finalité chez l'un et chez l'autre. « La cupidité du brigand rural n'a pour but que la satisfaction de besoins simples ; elle est jointe à plus d'orgueil encore que de vanité ; au goût du pouvoir exercé par le terrorisme sur l'esprit frappé des populations ; le brigand urbain, plus vain que fier, plus vicieux qu'ambitieux, n'aspire qu'à satisfaire ses besoins de luxe et d'orgie, inoculés par la civilisation ».

### III. — Psychologie.

La psychologie du criminel est plus facile à esquisser que son type anatomique. De même que la douleur physique l'atteint faiblement, la douleur morale, les bons sentiments tels que la pitié, la bonté et l'amour, sont éteints dans son cœur.

Nous rappelons que les avis sont différents sur ce point. Lombroso affirme l'insensibilité physique du criminel, M. Joly le contredit en apportant le témoignage des chirurgiens de l'hôpital-prison de la Santé, qui déclarent les voir toujours très sensibles à la douleur, et supporter les interventions chirurgicales avec beaucoup plus de pusillanimité que les honnêtes gens ailleurs hospitalisés.

La vanité, l'orgueil, que Tarde qualifie de « titanesque, » n'ont pour le criminel aucune borne.

Lombroso leur accorde toujours le défaut d'imprévoyance.

La plupart d'entre eux sont, au contraire, prévoyants de leurs moindres actions, et persévérants dans tous leurs projets. Ces deux qualités ne sont-elles pas indispensables pour leur permettre de mener à bonne fin ces évasions savantes, dont les moindres détails sont réglés à l'avance ?

Leur intelligence a été exagérée par Lombroso. Certains d'entre eux sont fort intelligents, il est vrai : l'escroc qu'était Mme Humbert, et le capitaine de Koepenick en sont la preuve. Mais le fait de trouver le minimum de criminalité dans le monde des savants prouve aussi le contraire. Ces derniers grossissent plus volontiers le contingent des aliénés.

De cet orgueil incommensurable du criminel, découle le dessèchement de son cœur, son insensibilité à l'égal de la foule, et par suite son manque de remords. On a pu dire : « Le criminel

éprouve du remords avant le crime, non après. » Son forfait accompli, « il rêve et la paresse qui lui est propre est le fait du rêveur de toute catégorie, amoureux, poète, inventeur même. Le criminel et un grand rêveur et Dostoïesky n'a pas négligé de relever ce trait. »

Il est extrêmement orgueilleux, disions-nous. Son orgueil explique enfin son cynisme, et cette crainte qu'il manifeste souvent, d'être confondu avec les impulsifs, les dégénérés ou les aliénés.

Nous avons relevé, à ce propos, dans une revue littéraire, une phrase d'un criminel célèbre. Cette boutade, pour venir d'un esprit bien peu scientifique sans doute, ne manque pas moins de piquant ; nous la citons pour ajouter une critique de plus à cette doctrine que les criminels devraient pourtant être les premiers à invoquer.

En 1898, deux ans après l'assassinat du Président Carnot, l'Impératrice Elisabeth d'Autriche, en villégiature à Genève, reçut, dans la région du cœur un coup de lime acérée.

Luccheni, arrêté non loin de là, fit preuve du plus révoltant cynisme. Il fut conduit au poste, et ne cessa durant tout le trajet de chanter, se vantant de son coup. On connaît peu de choses de son passé, sinon qu'après avoir fait son service militaire, il fut valet de chambre chez le Prince d'Aragon. Il le quitta bientôt.

En m'en allant, dit-il, j'avais mon idée : j'étais devenu anarchiste. Pendant un séjour à Lausanne, il acheta la lime qui devait lui servir à perpétrer son crime. Il n'avait à ce moment - il l'affirme du moins - aucune idée préconçue.

Dans sa cellule de la prison Saint-Antoine, Luccheni riait et chantait. A un représentant du journal le *Don Marzio* il exprima la crainte d'être confondu « avec les déséquilibrés qui font l'objet des théories de Lombroso. Ce sont les grands qu'il faut frapper, disait-il ».

Il ne se départit à aucun moment de cette attitude. Et l'auteur de l'article ajoute : « Peut-être parce qu'il savait que la peine de mort était abolie en Suisse ... ; il fut condamné à l'encellulement perpétuel ».

#### IV. — Anatomie pathologique

Pour établir l'anatomie pathologique de son criminel, Lombroso prend pour preuve d'une règle, une accumulation d'exceptions. Cette objection est la principale critique que lui adresse Tarde :

« Comment pouvez-vous parler de type criminel, quand d'après vous-même, 60 criminels sur 100 n'en présentent pas les caractères ? »

Partant de ce principe, il y aurait pour chaque profession un type-né : avocat-né, médecin-né, car il n'est plus besoin de répéter avec Lamarck que la fonction crée l'organe.

Et Tarde ajoute très spirituellement : « S'il eut existé des anthropologistes dans l'Athènes d'Alcibiade, il ne leur eut pas été malaisé d'esquisser les linéaments typiques du pédéraste-né, de celui qu'une impulsion organique et irrésistible semblait précipiter, dès le berceau, dans cette aberration nationale de l'instinct sexuel ».

Nous savons que les individus exerçant la même profession prennent à la longue un type physique spécial : on les reconnaît facilement à leur signalement anatomique et physiologique.

Ce fait est dû à ce que chaque profession développe et adapte, en vue d'un but déterminé les organes mis en jeu : les biceps du forgeron, les jumeaux du cycliste, les poumons de l'avocat, et même les organes qui ne travaillent pas.

Darwin a reconnu en effet, que la région frontale du crâne des



cordonniers est hypertrophiée, parce qu'ils ont l'habitude de porter la tête en avant.

Nous reconnaissons, de même, le vieux militaire, à son allure décidée, à sa tête qu'il porte haut, à sa moustache en bataille, à son regard loyal ; le type du vieux loup de mer, du gavroche montmartrois nous sont ainsi connus.

Il ne faut donc pas expliquer anatomiquement ou physiologiquement, ce qui trouve son explication dans un fait social.

Ailleurs, Tarde reproche à Lombroso, nous ne dirons pas son incohérence et sa mauvaise foi scientifique, mais ses contradictions. Il s'efforce de démontrer par combien de contradictions a passé son désir d'assimiler le crime à telle névrose ou à tel état pathologique.

Dans les premières éditions de « l'Uomo delinquente », il identifie le criminel avec le sauvage et explique le crime par l'atavisme. Il se refuse alors à admettre l'hypothèse de crime-folie.

Dans la troisième édition de son livre, il adopte cette dernière ; et dans ses explications sur la genèse du crime, il admet suivant les besoins de la cause, les deux thèses à la fois. Or, la sauvagerie est à l'atavisme, ce que la folie est à la civilisation. Il est commode, il est vrai, de résoudre bien des problèmes à l'aide de ces deux solutions ; mais l'emploi simultané de l'une et de l'autre exclut tout rigorisme scientifique.

Tarde objecte encore avec raison à Lombroso, qu'il n'y a pas parallélisme constant entre les stigmates physiques et les anomalies psychiques ; les stigmates anatomiques ne constituent donc pas une prédisposition au crime : la clinique nous le démontre chaque jour.

On rencontre en effet, sur la table d'autopsie, des anomalies anatomiques sur les cadavres d'individus n'ayant présenté de leur vivant aucune tare morale ; ces anomalies manquent par contre,

ou du moins ne peuvent être perçues par nos sens, sur les cadavres de ceux dont la criminalité ne fit aucun doute.

L'examen du cerveau de Vacher, le tueur de bergères, reconnu sain par M. Manouvrier, est une preuve de ce que nous avançons.

A leur tour, la pathologie de la dégénérescence et l'anatomie pathologique donnent tort à Lombroso en nous éclairant sur l'origine des stigmates qu'il attribue seuls à l'atavisme. L'anatomie pathologique nous enseigne les processus qui président à la formation des tissus morbides nouveaux ou à la destruction des tissus anciens, leur mode d'action avec les conséquences qui en découlent.

Lombroso s'est révélé meilleur psychiatre que bon anatomo-pathologiste ; l'un implique cependant l'autre.

Il a pris le mot dégénérescence dans le sens de déviation et a trop étendu cette explication. Il nous serait on ne peut plus facile de démontrer que tous les criminels ne sont pas dégénérés, et qu'inversement, tous les dégénérés ne présentent pas les symptômes qui caractérisent le criminel.

Quelle conclusion tirer alors des mensurations, statistiques, pesées, comparaisons, accumulées par Lombroso ?

Que le criminel est un individu anormal, tant au point de vue organique que psychique, et qu'il est impossible de localiser cérébralement les aptitudes criminelles.

A ces critiques, nous tenons à ajouter celles d'auteurs particulièrement autorisés.

Maurice de Fleury, que nous avons déjà souvent cité, dit que la croyance au type anatomique du criminel, est la négation de toute psychologie et de toute sociologie criminelle :

« De l'anthropologie criminelle fondée par l'école de Turin, et de la théorie au type anatomique, il ne restera pas grand chose. Il est exact que plus d'un malfaiteur présente, à qui l'examine avec

soin, des vices de conformation du crâne et de la face : mais il n'y faut voir que les ordinaires stigmates physiques de la dégénérescence qui, chacun le sait, peuvent accompagner ou pas les stigmates mentaux, la monstruosité d'esprit, les tendances perverses. Lésions banales nullement spécifiques ».

Nous avons demandé à M. le docteur Jacques Bertillon, chef du service anthropométrique au Palais de Justice, s'il avait souvent rencontré, au cours de ses multiples examens anthropométriques, le type du criminel-né tel que le définit Lombroso.

Il nous a répondu par la négative. Sa longue expérience, plus que sa méthode, lui permet de reconnaître, à l'habitus extérieur seulement, l'escroc intelligent et bavard ; le voleur à la tire, fluet ; le criminel nocturne, fort et musclé. Cette constatation, qui ne répond qu'à des généralités, n'a rien de scientifique, et le moindre de ses subordonnés du Palais peut avoir le même sens clinique.

Pour Lombroso, le criminel qui rappelle le sauvage et par là le quadrumane, a par suite, une grande envergure plus grande que celle de l'honnête homme ; M. Bertillon, catégorique, nie cette constatation ; il l'a trouvée diminuée dans la presque totalité des cas.

Il n'a jamais pu utiliser les éléments de diagnostic indiqués par le criminologiste de Turin, pour reconnaître un criminel.

Il lui reproche, enfin, de généraliser arbitrairement des observations portant sur un trop petit nombre de cas.

Lombroso, du fait qu'il a rencontré une anomalie 5 fois chez 40 criminels, conclut à la présence de ce stigmate dans 50 0,0 des cas, dans 500 pour mille : là est l'exagération et l'erreur.

En somme, M. Bertillon ne reconnaît à son système aucune rigueur scientifique ; il ne croit pas davantage à la possibilité de l'utiliser en vue d'établir un diagnostic de tel ou tel type de criminel.

M. le professeur Manouvrier a déclaré, au 2<sup>e</sup> Congrès international d'anthropologie criminelle, tenu à Paris en 1889, que si la doctrine de Lombroso est vraie, dans son principe, elle est très critiquable dans ses détails.

Il dénonce comme une erreur le fait de donner au crime, matière sociologique, une origine anatomique, avant d'avoir invoqué ses facteurs physiologiques. Il trouve exagérées ou incomplètement établies ces différences anatomiques constatées chez des criminels et prétend qu'on ne doit pas considérer leurs imperfections organiques comme un élément primordial dans l'étiologie du crime.

Il existe une multitude d'honnêtes gens qui présentent les imperfections organiques dont parle Lombroso ; le criminel est donc bien plus un produit sociologique qu'un produit anatomique.

Résumant sa pensée, le contradicteur de Lombroso conclut :

« La recherche des caractères anatomiques des criminels, bien que très utile et très intéressante, me semble avoir reçu une systématisation trop factice, trop étroite et non conforme à l'analyse anatomique et psychologique, telle que nous pouvons déjà la faire. Il y a du vrai dans le système ; mais ce système, dans son ensemble, est faux ».

Le même auteur, dans un autre rapport présenté au même Congrès, examine la question de savoir s'il existe des caractères anatomiques propres au criminel.

Il identifie la question avec celle des rapports qui unissent le physique au moral, et reconnaît la relation étroite et indissoluble qui existe entre la psycho-physiologie et l'anatomie. Mais, à son sens, la nature des actes peut varier au point de vue physiologique, sans varier aucunement au point de vue anatomique. Ce qui revient à dire que les mêmes organes peuvent produire une infinité d'actes diversement appréciables sociologiquement.

Pour expliquer sa pensée, il nous donne un exemple facile à comprendre : « un instrument peut produire de la bonne ou de la mauvaise musique, mais les sons qu'il peut rendre n'en dépendent pas moins de sa constitution et de sa forme : c'est là sa physiologie. L'homme est un instrument mis en jeu par un milieu infiniment variable. »

Le type du criminel-né de Lombroso n'existe pas, « car on ne peut que le comparer à un arlequin ou à une mosaïque italienne. »

Si nous voulions l'établir, il faudrait obtenir des moyennes de ses anomalies : les comparer aux moyennes différentes obtenues après examen des hommes vertueux. Or l'homme vertueux n'a jamais été examiné anthropologiquement.

L'aurait-il été, ne pourrait-on prouver que parmi les hommes vertueux, ou considérés comme tels, il existe des paresseux, des imbéciles, des brutes, non qualifiés par la loi ?

On peut donc dire, sans être taxé d'exagération, que l'étude anatomique du criminel n'est pas encore faite, que ses bases scientifiques sont insuffisantes, malgré le nombre considérable de volumes qu'elle a suscités.

Il est matériellement impossible de dégager une doctrine ou des lois du livre de Lombroso ; il n'a trouvé, en réalité, aucune loi générale nouvelle ; quant aux hypothèses flottantes qu'il a émises, elles n'ont été nullement confirmées par l'expérience : il a simplement signalé les caractères somatiques des criminels en général.

Concluons donc, avec Lacassagne, que dans l'état actuel de la science, « il n'existe pas un ensemble de signes permettant de trouver le siège des tendances criminelles : on ne connaît ni le siège, ni l'état anatomique de ces perturbations morales, » et avec Tarde : « que le type criminel de Lombroso est sorti du brillant Congrès de 1880 bien estropié et comme un fantôme prêt à s'évanouir. »

## V. — De la Responsabilité

La question de responsabilité prend ici une place bien plus importante que dans l'œuvre de Lombroso. Ce dernier, nous le savons, souscrit pleinement au déterminisme, parce qu'il explique les volontés de l'homme, par les diverses modifications de ses organes, parce qu'il met l'esprit sous la dépendance absolue du corps, parce qu'il ne veut voir, dans les facultés de l'esprit humain que des facultés cérébrales.

Il ne paraît pas croire que cette négation de la liberté est grosse de conséquences. En effet, s'il existe un type physiologique précis du criminel, type qui se retrouve chez tous les criminels, sur quoi fonder alors le droit de punir et comment justifier ce droit ?

L'idée de peine et l'idée de prix en dépendent.

C'est pour cette raison que Tarde reproche aux théories lombrosiennes d'avoir été émises par un homme étranger au droit. Cette critique, il est vrai est d'ordre légal et social ; or, Lombroso était avant tout médecin.

Tarde n'admet pas cette faculté que possède l'homme de déterminer lui-même ses actes, sans motif extérieur, qu'on appelle le libre-arbitre. Platon, Aristote, Descartes, Locke et Bossuet expliquaient cependant ainsi nos actions. Il ne conteste pas l'existence du libre arbitre : le nier, c'est à son sens, nier la volonté elle-même ; mais le libre arbitre suppose un motif dans l'acte à accomplir ; et c'est ce qui le distingue de la raison et de l'habitude.

Si, selon Tarde, ce motif est le plus souvent l'imitation, il n'exclut pas nécessairement l'idée de volonté et de raison. Pour notre auteur donc l'idée de responsabilité morale demeure indépendante

de la croyance au libre-arbitre, qu'il considère comme une hypothèse inutile et abandonnée.

Cette question du déterminisme, du libre arbitre, de la volonté pure, est un des problèmes les plus controversés de la métaphysique ; nous n'avons pas la prétention de le résoudre, dans un sens ou dans l'autre ; nous allons simplement indiquer les opinions de Tarde sur ce point, parce que nous nous rangeons à sa manière de voir.

Pour lui, « le problème de la responsabilité se rattache à la recherche philosophique des causes et n'en est qu'une application, seulement très ardue, à l'étude des faits de l'homme vivant en société ».

Il dit ailleurs : « La grande question théorique et pratique en même temps, ce n'est pas de savoir si l'individu est libre ou non, mais s'il est réel ou non ».

On doit donc considérer comme responsable, et par suite le traiter comme tel, tout homme qui a commis un délit contre autrui, à condition qu'il soit identique à lui-même.

Il fonde donc la liberté sur ces deux ordres de faits : l'identité personnelle et la similitude sociale.

A) « L'identité, c'est la permanence de la personne, c'est la personnalité envisagée sous le rapport de sa durée ».

Or, il y a trois individualités en nous : personnelle, organique, et sociale. Tarde considère l'individu comme une « vivante unité », et, ardent individualiste, au sens philosophique du mot, pose en principe l'identité du moi, comme Hæckel, Descartes et Leibnitz.

Comme eux, il fait du moi une monade, une activité créatrice, une tendance et non une pure réceptivité. A son sens, l'individualisme social est la mort de l'individualisme philosophique.

Il n'admet pas cette définition d'un disciple de Condillac : « Le moi est une collection de sensations ». Condillac lui-même, fait

l'hypothèse d'un homme en terre qui s'anime et dont toute l'âme et les pensées se créent par simple jeu des sensations. Or, Tarde admet que le moi, que la volonté ne forme pas, et c'est le cas de l'homme de Condillac, n'est pas un individu.

Il dit encore : « Le moi est au cerveau ce que l'Etat est à la nation ». Comme Hamlet, il se pose la question : « Suis-je ou ne suis je pas ? je suis ; or, si je suis et tant que je suis, c'est se moquer que d'aller chercher une autre cause de mes actes que moi-même ».

B). Par similitude sociale, il ne faut pas entendre des similitudes physiques ou exclusivement physiologiques.

Pour que les hommes se sentent mutuellement responsables, il faut que le milieu dans lequel ils vivent, que l'éducation qui a formé leur esprit, que les lois qui les régissent, dirigent leurs actions vers un même but et leur donnent la notion de ce que sont le bien et le mal.

« L'individu pensera alors avec le cerveau social, ... ne fera que répéter une leçon apprise de la société, ou que combiner, s'il est libre et fécond, des répétitions pareilles en une synthèse originale... La responsabilité tend à avoir un caractère de plus en plus individuel ; à mesure qu'une société se civilise, elle doit aller en s'individualisant ».

Il y a lieu de considérer une responsabilité légale, objective, et une responsabilité morale, subjective. Cette dernière existe si l'homme incriminé présente les deux caractères dont nous venons de parler : l'identité personnelle et la similitude sociale.

Mais il est une contre-épreuve à cette manière d'envisager la responsabilité. Tarde admet l'existence de responsabilités atténuées. « Un courant irrésistible, dit-il, pousse la science à ces usurpations et à ces conquêtes ». Poussées à l'extrême, il est vrai,



ces conquêtes nous amènent à la théorie du criminel-né de Lombroso, pour lequel il y a similitude entre l'aliéné et le criminel.

Il faut reconnaître cependant, qu'à la fin du siècle dernier, le champ de l'irresponsabilité s'est considérablement agrandi, à la suite des travaux des aliénistes. Pinel délivre de leurs chaînes les aliénés de Bicêtre ; Esquirol, plaide en faveur de l'irresponsabilité des monomaniaques ; plus récemment l'hystérie a éclairé la question d'un jour nouveau et inattendu.

De même qu'un individu est responsable s'il est identique à lui-même et s'il présente le caractère de similitude sociale, de même, sa responsabilité s'atténue s'il est atteint d'une quelconque maladie de sa personnalité.

Envisageons maintenant quelles affections sont capables d'atténuer la responsabilité :

Folie.

En premier lieu, la folie, qui nous rend irresponsables pour plusieurs raisons : « parce qu'elle nous désassimile et nous aliène, parce qu'elle nous fait étranger à notre milieu, et qu'elle nous fait étranger à nous mêmes ». Voilà pourquoi il ne nous est pas permis de punir les aliénés à délire systématisé.

Dans ce cadre de la folie, Tarde cite deux exemples célèbres de désassimilation ou mieux de dédoublement de la personnalité ; celui de Félicita. (Affaire Chambige) et celui de J.-J. Rousseau.

L'affaire Chambige est à la fois « un problème de pathologie cérébrale compliqué de psychologie amoureuse ».

Félicita est une chrétienne accomplie, mère de famille irréprochable, épouse modèle, bonne et jolie ; mais elle n'est plus identique à elle-même toutes les fois qu'apparaît Chambige, qui l'ensorcelle par on ne sait quel charme, par son regard et son timbre de voix. Elle devient hypnotisable, parce qu'elle est depuis longtemps folle d'amour et que cette influence passagère provoque toujours chez cette grande névropathe, une dualité psychique.

Alors, la folie de la dépravation s'empare de cette mère ver

tueuse. Rien, désormais, ne lui semble plus monstrueux, et elle appelle la mort que lui donne son amant.

Le tribunal suprême admet « que si le bouleversement de l'âme par l'amour peut aller, chez la femme, jusqu'à transformer une puritaine en bécchante, il peut aussi transformer un amoureux en assassin, » et, malgré le verdict du jury, vote les circonstances atténuantes.

L'exemple de Rousseau est tout aussi concluant.

J.-J. Rousseau eut, toute sa vie durant, deux âmes qui le dominaient tour à tour. Il n'était donc jamais identique à lui-même, et, devenait par suite responsable ou irresponsable suivant les cas.

« Le premier de ces états d'esprit, dit Tarde, est franc, confiant, naïvement amoureux, innocemment égoïste, indolent et insouciant : c'est en lui, l'âme du musicien, du poète et du botaniste ».

Cet état d'âme se retrouve chez Rousseau, à certaines périodes de sa vie ; lorsqu'il est chez son amie Mme de Warens ; aux Charmettes où il écrit le Devin du village, par exemple ; dans l'île Saint-Pierre, ou à Ermenonville.

« Le second est sombre, faux et méfiant ; il devait envahir l'autre par degrés, le conduire au délire caractérisé de la persécution et au suicide final. On le suit ainsi tout le long de ses jours. »

C'est sous l'empire de cette affection que nous désignons aujourd'hui sous le nom de neurasthénie, et qu'on appelait alors lupémanie, que Rousseau accuse les Jésuites d'avoir falsifié l'Emile, que la lecture des Jansénistes lui donne, aux Charmettes, une peur terrible de l'Enfer ; qu'il entreprend son long voyage de Montpellier, où il veut faire soigner un « polype au cœur » qui n'exista jamais, sinon dans sa folle imagination.

Il nous raconte que, d'autres fois, oubliant ses maux, la tête et la bourse légères, il couchait à la belle étoile, au bord de la Saône,

pour se réveiller au chant du rossignol, heureux de constater « les sentiments exquis dont son âme était pleine. »

**Ivresse.** Une deuxième cause d'irresponsabilité est due à l'ivresse alcoolique aussi bien que morphinique, parce qu'elle détruit l'identité.

L'indulgence du juge doit être réservée à l'alcoolique invétéré, refusée au contraire à l'alcoolique d'occasion. A notre avis, l'indulgence du juge doit être refusée également à l'alcoolique invétéré qui est responsable de son état et des longues faiblesses par lesquelles il l'a acquis.

**Hypnotisme.** L'hypnotisme agit encore en dédoublant la personnalité. Tout le monde connaît le rôle qu'il a joué dans l'affaire Eyraud-Bompard. (1890) Les travaux de Charcot, Bernheim, Liégeois nous l'ont fait connaître, et Brouardel a montré comment il peut entraîner l'irresponsabilité.

**Vieillesse.** La vieillesse, enfin, en affaiblissant et désorganisant les facultés mentales, peut être une cause d'aliénation accidentelle de la personnalité. C'est ainsi que Tardieu innocente les vieillards en disant : « Plus l'âge des criminels s'élève, plus celui de leurs victimes s'abaisse... et ce contraste, ajoute Tarde, atteste un ramollissement cérébral qui nous amène à l'aliénation mentale, et par suite à l'irresponsabilité. »

Telles sont les causes pathologiques capables de transformer la personnalité, par conséquent, d'entraîner l'irresponsabilité.

Il est à noter, et le fait est digne de remarque, que cette conception de l'irresponsabilité, basée sur les causes que nous venons d'indiquer, ne peut avoir aucune conséquence préjudiciable à la société.

Dans sa « Criminalité comparée », Tarde exprime un vœu que nous croyons utile de rappeler ici.

Il démontre, tout d'abord, les services que pourrait rendre

aux étudiants en droit qui se destinent à la magistrature pénale, une « clinique criminelle » annexée à l'Ecole de Droit.

De même qu'en médecine, on peut être un érudit tout en étant un mauvais clinicien ; de même, il est possible, en droit, d'être un excellent juriste doublé d'un très mauvais criminologiste. Ce stage de quelques mois comblerait cette lacune de l'enseignement juridique, et il n'est pas exagéré de dire qu'il serait plus utile au futur juge d'instruction que cinq années d'école et que dix années d'exercice.

Nous ne saurions mieux dire, en citant le passage du rapport lu en 1885, à Rome, au Congrès international d'anthropologie criminelle. « Les étudiants en droit ne seraient admis au cours de droit criminel qu'à la condition de se faire préalablement inscrire comme membres d'une société de patronage des prisonniers, présidée par leur professeur. En cette qualité, ils seraient astreints, soit isolément, soit en corps, à des visites hebdomadaires aux prisons, surtout aux prisons cellulaires, et apprendraient de la sorte à connaître les délinquants et les criminels... L'utilité serait triple : pour les étudiants, pour les condamnés et pour le public ».

## VI. — Thérapeutique et prophylaxie du crime.

Ainsi qu'il arrive souvent pour la plupart des esprits à tendances radicales, Lombroso vit ses idées sur le traitement du criminel, se répandre avec une vivacité qui déjà présageait le peu de durée de leur règne. Depuis longtemps déjà, il ne recrute plus guère sur ce terrain, autant en France qu'au sein des sociétés savantes étrangères, que des adversaires ou des contradicteurs.

Et nous ne parlons pas des honnêtes gens qui réprouvent sa

façon de traiter le criminel « en tant que délétère et susceptible de saper les fondements de la société, comme dit Joseph Prudhomme, par la voix de Maurice de Fleury ».

Tarde « pour qui rien de ce qui est scientifiquement vrai ne saurait être immoral », se place, en ce qui concerne la prophylaxie et la thérapeutique du crime, à un point de vue bien plus élevé. Il ne pense pas, avec Maine de Biran « que l'homme n'est pas seulement servi, mais souvent asservi par ses organes ».

Nous avons dit qu'il était individualiste et, partant, partisan convaincu de la liberté de vouloir. Or, l'observation journalière lui démontre jusqu'à l'évidence que, si pervers que soit un homme, de par ses origines et son hérédité, les circonstances qui l'environnent, le milieu dans lequel il vit, l'air qu'il respire, les exemples que ses yeux rencontrent, les notions que son cerveau acquiert, déforment et reforment perpétuellement sa personnalité.

Tel fait, qui aujourd'hui lui paraîtra criminel, lui semblera, dans d'autres circonstances, un simple délit ou même un acte normal. Le juge appelé à donner sa sanction pourra peut-être penser comme lui. Comment, dès lors, tracer une ligne de démarcation dans la genèse des crimes ? et sur quoi fonder le droit de punir ?

Pour toutes ces raisons, à l'étude du criminel, il faut joindre, ainsi que nous l'avons fait, l'étude du milieu social qui est le seul à engendrer le crime.

La thérapeutique ne sera pas curative comme celle de Lombroso ; on ne mettra pas le criminel hors d'état de nuire à la société sans rien tenter pour l'améliorer ; elle sera au contraire préventive et accessoirement seulement, réparatrice, répressive ou éliminatrice.

Pour empêcher le crime de se produire, il importe surtout d'améliorer le milieu social, car c'est le « mal de misère » qui

engendre le crime. Tarde n'a-t-il pas dit, paraphrasant l'adage des Romains : « mens sana in societate sana ? »

Les moyens dont il réclame la mise en œuvre sont : l'instruction, l'éducation, la religion, l'imitation, le travail et la lutte contre l'alcoolisme.

gion. La criminalité croissante, à son avis, ne saurait être imputée ni à la police, ni à la justice, ni à la civilisation, pas plus qu'à la loi pénale, mais peut-être bien « au refoulement des instincts charitables et au soulèvement des passions révolutionnaires ».

Or, la religion fortifie en nous ces instincts charitables, et Lombroso a tort de vouloir tarir cette source bienfaisante et féconde de moralité. « La peur de l'enfer, dit Tarde, puisqu'il faut l'appeler par son nom, aura beau s'affaiblir et même s'évanouir ainsi que les règles et les habitudes morales de notre enfance, ces sentiments n'en subsisteront pas moins. En d'autres termes, pour lutter contre les penchants destructeurs, quels sentiments féconds, différents des précédents, fortifiera-t-on en elles ?

La religion sert donc à nous préserver du crime, car elle se fonde sur la morale.

action. La statistique ne révèle aucune influence bienfaisante exercée par les progrès de l'instruction primaire sur la criminalité. Les rapports démontrent que les crimes sont d'autant moins nombreux dans nos campagnes, que la proportion des illettrés y est plus forte. Mais, est-ce à dire que le degré d'instruction d'une nation soit indifférent au point de vue criminel ?

S'il augmente légèrement la quantité des méfaits, il en change la qualité, exactement comme le degré de richesse.

« Un peu plus de lumière, un peu plus d'aisance, dit Tarde développe certains appétits, en comprime d'autres, bouleverse enfin la hiérarchie intérieure de nos désirs, source de nos crimes et de nos délits. Dans les départements pauvres, les crimes contre les personnes égalent en nombre les crimes contre les propriétés...

De même, la proportion des délits contre les mœurs, des rébellions, des escroqueries, s'est fort accrue, effet probable de l'émancipation et de l'affinement des esprits ».

Lombroso lui-même, qui ne craint pas de se contredire, admet, avec des réticences toutefois, cette étiologie et cette influence. « Entendons-nous, pourtant, dit-il ; je ne veux pas dire qu'à l'état normal la volonté soit libre, comme le pensent les métaphysiciens ; mais, en cet état, les actes sont déterminés par des motifs, des désirs qui ne sont pas en opposition avec le bien-être social. Ces mauvais instincts, quand ils se font jour, sont plus ou moins réfrénés par d'autres mobiles, amour de la louange, crainte du châ-timent, de la honte, de l'église ; ou par l'hérédité, ou encore par de bonnes habitudes dues à une gymnastique incessante de l'esprit. »

La statistique démontre, au contraire, l'heureuse influence de l'instruction secondaire et surtout supérieure. Les classes illet-trées de la nation n'apportent qu'un faible contingent criminel ; les classes riches et laborieuses présentent le phénomène inverse ; l'instruction supérieure est donc un excellent moyen prophylac-tique du crime.

Mais Tarde établit une distinction entre l'instruction profes-sionnelle et l'instruction purement spéculative. « L'influence mor-alisatrice du savoir commence au moment où il cesse d'être un outil et devient un objet d'art. » Et l'instruction que nous qua-lifions spéculative est uniquement fondée sur l'amour du beau.

Aussi, en arrive-t-il bientôt à recommander les études artisti-ques, les spéculations philosophiques, l'étude des belles-lettres, « ces douces et puissantes consolatrices, éternellement pures et éternellement belles, dont parle Paul de Saint-Victor, qui com-blent le monde de leurs bienfaits, et qui répandent la paix dans nos âmes. »

« Les vertus sociales fleurissent mieux, dit ailleurs Tarde, là où les études classiques sont cultivées. Un peuple qui, dans une pen-

rapeuti-  
pénale.

s  
d  
l  
s  
d  
fr  
c  
le  
tr  
li  
v  
b  
a  
«  
th  
pr  
ar  
al  
le  
ac  
ni  
br  
si  
er  
et

sée utilitaire, sacrifie ces joies pures, les regrettera ; et quand, dans les cœurs déchaînés, rien ne retiendra plus sur leur pente, l'ambition, l'envie, l'amour, la haine, la cupidité, il ne devra pas s'étonner de voir, chaque année, monter le flot de sa criminalité débordante. »

Il faut par conséquent, comme le recommandait Fénelon, fortifier dans les maisons d'enseignement, le côté esthétique de l'éducation. Ainsi préparée, comme disait Plotin, « l'âme ne percevra le beau qu'en devenant belle. »

Ces idées seront répandues à profusions par les sociétés de patronage, par les ligues morales, ayant à leur tête des personnalités influentes ; elles feront aimer le beau, le vrai et le bien.

Les qualités maîtresses qu'on recherchera chez l'homme de gouvernement seront le désintéressement et l'amour du bien public.

Nous réaliserons ce rêve — pour ne pas dire cette utopie — en ajoutant à l'éducation professionnelle qui nous est nécessaire « pour cultiver notre jardin, » comme dit Voltaire, l'éducation esthétique qui ne peut que nous ennoblir.

Enrico Ferri et son école croient à l'inefficacité des peines, puisqu'ils admettent la prédominance des facteurs physiques et anthropologiques du délit. Tarde est d'opinion contraire ; nous allons examiner avec lui les meilleures, ou, pour mieux dire, les moins mauvaises pénalités.

Il se refuse à admettre cette imprévoyance que Lombroso accorde si volontiers aux criminels. Il donne à l'appui de son opinion, de nombreux exemples. On sait, en particulier, que le nombre des empoisonnements a diminué très vite vers le milieu du siècle dernier, à dater du moment où les découvertes chimiques en toxicologie ont permis de remonter plus sûrement aux causes et aux auteurs de ce genre de crime. La crainte d'être poursui-

apeuti-  
pénale.



vis et condamnés a donc empêché beaucoup de personnes de le commettre.

Tarde croit à l'effet préventif des peines : « L'action des peines sur la criminalité est comme l'action des prix sur la consommation. » Il désire voir mettre en honneur les peines pécuniaires, et se livre, à ce propos, à de grandes considérations philosophiques sur l'idée de peine et l'idée de prix, que le faible espace dont nous disposons ne nous permet même pas d'effleurer.

Le Code pénal ne devrait pas appliquer la même peine, pour un même délit à des individus différents. Cette uniformité de peines est défectueuse.

« A chacun selon sa perversité comme à chacun suivant ses capacités ; telle devrait être, dit-il, la devise pénale ».

La peine doit être adaptée à son but, et ce but c'est la diminution des délits, parce que tel est l'intérêt de la société.

Le problème de la criminalité se lie aussi à celui de l'Assistance publique.

La société a le devoir d'hospitaliser les criminels en vue d'une cure morale, comme les malheureux en vue d'une cure physique.

Tarde adopte, pour les premiers, le système pénitentiaire anglais dans lequel l'isolement cellulaire, dirigé par un personnel dévoué a donné de remarquables résultats. Personnellement, nous avons visité à Londres, en 1909, l'Etablissement fondé dans le Quartier de Westminster, par la Ligue contre la criminalité infantile et déplorons qu'une telle institution ne fonctionne pas dans notre pays.

La société a le devoir de favoriser ce genre d'hospitalisation-détention ; en bon optimiste, Tarde déclare qu'elle demande, plus que jamais, à remplir ce devoir.

« Si M<sup>me</sup> Boucicaut, dit-il, eut fait son testament sous l'empire romain, elle n'eut point songé certainement, à fonder ou à doter des sociétés de bienfaisance, à soulager des infirmes,

à enrichir des pauvres ; elle eut légué quelques millions de sesterces à Lutèce pour la construction d'un amphithéâtre, quelques autres millions pour la construction d'un théâtre, et le reste de sa fortune pour l'achat annuel de bêtes féroces, de gladiateurs ou de mimes destinés à l'amusement des Lutéciens. Il faudrait pouvoir mettre en regard les uns des autres, dans une prison, les pires des brutes humaines et les meilleurs des hommes : les Cartouche et les Saint-Vincent-de-Paul.

Le mérite de notre temps, ajoutons, pour être juste, le mérite des siècles chrétiens qui l'ont précédé, peut être jugé par cette hypothèse et cette antithèse ».

Il faut, tout d'abord, isoler les criminels qui, de l'avis d'une commission médicale, seront déclarés avoir agi sous l'empire de la folie.

L'isolement absolu doit surtout s'appliquer aux délinquants d'occasion qu'il faut soustraire à la promiscuité des incorrigibles, ainsi qu'aux criminels des campagnes pour lesquels le contact permanent « des escarpes des grandes villes, odieusement raffinés et parlant la langue du ruisseau avec le plus pur accent », sont d'un voisinage particulièrement dangereux, car ils éteignent en eux les quelques bons sentiments qui leur restent toujours.

Ces paysans criminels seraient placés dans des « fermes-écoles pénitentiaires, » colonies agricoles où leurs bras vigoureux ne seraient pas condamnés à une perpétuelle et pernicieuse oisiveté.

L'émigration rurale vers les grands centres est un des grands affluents de la criminalité contemporaine ; et Tarde déplore, non sans raison, que les pouvoirs publics la secondent au lieu de l'enrayer.

La cellule est encore un bon moyen de répression : « On recommande la cellule au début de toute pénalité, comme on ordonne le lit et la diète au début de tout traitement médical dans les maladies un peu graves. »

L'amélioration morale commencera au sortir de la cellule, « à condition, pour éviter les rechutes, d'entourer de précautions cette convalescence morale. »

C'est alors que le criminel sera recueilli par les sociétés de patronage, qui, par le contact de leur honnêteté, produiront sur lui une influence salutaire.

L'avenir est à l'amélioration morale du criminel, et ce système semble infiniment supérieur à celui de la colonisation pénale.

Nous voulons donner, sur ce point, l'opinion autorisée de Maurice de Fleury : « Si les juges dit-il, gardent conscience de la mission qu'ils remplissent, leur pensée. au moment où ils infligent à un brigand quelques mois ou quelques années de prison, doit poursuivre ce triple but ; mettre un méchant hors d'état de nuire ; donner un salutaire exemple à qui serait tenté de l'imiter ; tâcher de faire un peu de bien à cette âme perverse en lui procurant le long loisir de la méditation sur les inconvénients du vice et sur les avantages, même terrestres, d'une vie droite. Je crois au salutaire exemple. »

La peine de mort.

La question de la peine de mort se pose toujours lorsqu'il s'agit de criminels manifestement incurables, qui assassinent par « sport » ou par tempérament.

Nous avons dit que l'Ecole italienne, toujours et partout radicale, la considérait comme un vestige de barbarie et ne l'admettait que comme pis aller, en attendant mieux.

Maurice de Fleury prétend que la politique a fortement contribué à en altérer la simplicité foncière : « les réactionnaires, dit-il, sont tous partisans de la peine de mort ; les bons républicains, les humanitaires, se tiennent à honneur de se dire abolitionnistes. »

Aussi bien, le président Grévy grâçiait-il tous les condamnés ; ses successeurs adoptaient la mesure contraire. Le chef actuel de l'Etat se tient dans un juste milieu. Certains petits gouvernements

ont essayé de la supprimer ; mais ils l'ont rétablie bien vite par suite de la plus grande fréquence des crimes.

L'École française, s'inspirant d'une doctrine philosophique contraire à la théorie révolutionnaire, la considère, avec Tarde, Lacassagne, Alfred Guillot, comme une nécessité sociale.

Tarde a exprimé cette idée dans la « Philosophie pénale » :

« Après tout, en fait de haute pénalité, nous n'avons guère que le choix entre ces deux modes de répression également efficaces : faire mourir sans faire souffrir, ou faire souffrir sans faire mourir ».

Mais il est plus humain d'ôter brusquement la vie à ces êtres qu'on ne sait plus de quels noms qualifier, que de les condamner au bagne à perpétuité. Il est partisan de l'adoucissement de la peine capitale et appelle de ses vœux l'instant où l'on pourra foudroyer aisément le criminel, invisible et inconscient dans sa cellule.

Nous ne pouvons nous empêcher de citer ces paroles de grande éloquence : « Il me semble que le jour où ce progrès, mince en apparence, serait réalisé, la plus grande objection contre la peine de mort, à savoir la répugnance qu'elle soulève, s'évanouirait. Plus de cadavre pendu à un gibet, plus de cou tranché, de cou saignant, de têtes aux lèvres béantes, nulle mutilation sauvage et presque sacrilège de la forme humaine.

Rien ne sent plus la barbarie que ce procédé sanglant... sorte de vivisection humaine et horrible. Considérations sentimentales si l'on veut, esthétiques pour mieux dire, religieuses peut-être, mais considérations de premier ordre. »

Il nous semble qu'on a trouvé tout récemment, le moyen scientifique et rationnel d'empêcher la propagation du crime.

L'indication de ce moyen aurait été mieux à sa place dans la partie de notre thèse consacrée à l'exposé des idées lombrosiennes ; pour Tarde, en effet, tout est volonté et le but de la peine de

mort est de faire disparaître le cerveau et les idées qu'il propage. Nous le citons ici cependant et sans formuler d'appréciations.

Cette méthode a fait l'objet d'un très intéressant article du Dr Thulié dans la « Revue philanthropique. »

Cet auteur montre qu'à la criminalité croissante, il faut opposer la stérilisation des idiots, des imbéciles et des criminels.

On leur enlève ainsi la possibilité de répandre leur semence, et de créer de nombreux produits inférieurs comme eux. C'est ce qu'il appelle faire « de la sélection en sens inverse. »

Par ce moyen, la société se protège en même temps qu'elle prévient la race de la propagation des dégénérescences. On enlèvera donc au criminel les moyens de se reproduire.

Cette opinion, qui est admise dans le monde scientifique, a l'approbation de notre grand physiologiste, le professeur Marey, qui déclare : « Il paraît que je suis bien avancé comme opinion en ce qui concerne la défense de la société contre la pullulation des imbéciles (c'est-à-dire des criminels). J'ai toujours cru qu'on n'en sortirait que par la castration, et il faut le crier bien haut, pour accoutumer l'opinion à cette idée... Je penserais même étendre la mesure à certains criminels, qu'on reconnaîtrait capables de faire souche ».

Hugues disait en 1881, dans le « Medical surgical reporter » : « La castration se présente comme le remède le plus légal et le plus normal pour s'opposer à la reproduction de l'espèce chez certains criminels et certains dégénérés. » et Leichtenberg avait déclaré avant lui : « En Angleterre, il a été proposé de châtrer les voleurs ; le projet n'est pas mauvais ; la peine est très rude : elle rend les gens méprisables, mais non incapables de s'occuper ; si le vol est héréditaire, il cesse ainsi de se transmettre. »

Les Américains, qui constituent un peuple jeune et hardi, sont déjà entrés dans la voie de réalisation de ce projet.

Dans plusieurs états est mise en pratique une loi ordonnant la stérilisation des criminels confirmés, idiots, dégénérés.

Un décret, ordonnant la stérilisation des criminels a été voté le 10 février 1907, dans l'Etat de Connecticut ; en 1905, dans les Etats de Pensylvanie.

M. Robert Rentoul, de Liverpool, nous dit que l'opération est simple, indolore ; qu'elle ne nuit à l'accomplissement d'aucune fonction si ce n'est de celle de la procréation.

Les trois opérations nécessaires sont :

La Vasectomie, dans laquelle le canal déférent est divisé et lié des deux côtés.

La Spermectomie, dans laquelle les cordons spermatiques sont divisés et liés.

La Fallectomie dans laquelle les trompes de Fallope sont traitées de la même façon.

Le procédé sera peut-être rendu plus simple encore, si l'on arrive à utiliser, dans ce but, les émanations du Radium dont les propriétés stérilisantes ont été indiquées, sans avoir été toutefois scientifiquement contrôlées.

Quoiqu'il en soit, le problème de la stérilisation est désormais posé. L'exemple des Américains sera-t-il suivi ? L'avenir seul nous le dira.

### influence exercée par l'œuvre de Tarde

La théorie de Tarde a obtenu un succès apparent moins grand que celle de Lombroso, pour de multiples raisons que nous n'avons pas à envisager ici, surtout parce qu'elle ne faisait pas table rase d'un système admis jusqu'alors.

Tarde, de plus, jaloux de son indépendance, n'a pas eu de disciples.

Il n'a pas fait école parce qu'un chef d'école n'est véritablement indépendant que s'il ne fait de concessions qu'à la vérité. Lombroso, par contre, s'est maintes fois révélé l'esclave de ses idées et de ses disciples.

Tarde, nous l'avons dit, fut individualiste, mais individualiste au sens philosophique du mot ; il n'a pas admis cet individualisme social sous le régime duquel nous vivons depuis la Révolution.

Il n'a pas fait école parce que l'individualité, au sens philosophique du mot, ne peut se développer qu'autant que l'école à laquelle elle adhère la soutient et l'aide à se développer.

Les idées de Tarde ont contribué à détruire la part d'exagération et de paradoxe qui existe dans la doctrine lombrosienne ; elles ont modéré l'enthousiasme trop ardent qui a accueilli l'apparition de cette doctrine, lequel a fait place à une réserve pleinement justifiée.

S'il faut en croire le Professeur Lacassagne, Lombroso fut fort impressionné par les arguments de ses rapports au congrès international d'anthropologie criminelle tenu à Paris en 1889 : il déclara même, à ce moment, qu'il avait trouvé en lui son adversaire le plus redouté.

Son œuvre a vigoureusement attaqué cette sensibilité humanitaire, « cette humanitarerie » fort en honneur dans notre pays où elle fait si diversement apprécier par le public les sanctions de la Justice.

Il a démontré aussi que le criminaliste d'aujourd'hui doit être en même temps que juriste, « médecin, philosophe, statisticien et préoccupé avant tout de l'intérêt général. »

Si les biologistes et les anthropologistes ont accueilli avec une pointe de scepticisme ses pensées si diverses, ses démonstrations

et ses preuves tirées de toutes les branches des connaissances humaines ; s'ils ont accusé ses raisonnements d'être plus littéraires que scientifiques ; en revanche, les philosophes et les sociologues admirent son savoir encyclopédique, la largeur de ses vues et la puissance de sa logique.

---



## CONCLUSIONS

---

Nous nous sommes efforcé, dans notre travail, de mettre en présence les doctrines de Lombroso et de Tarde.

La première, s'attachant à mettre en lumière les causes organiques du crime, aboutissait à nier la responsabilité, du moins dans la plupart des cas, en exagérant le rôle du facteur biologique.

Toutefois, elle a eu le très grand mérite d'appeler l'attention sur ces questions, et, en affirmant avec éclat une thèse sans doute trop absolue, d'inaugurer un mouvement d'études et de recherches qui devait être fécond.

Du reste, il faut bien reconnaître que les anomalies d'ordre biologique, chez le criminel, viennent fréquemment modifier la responsabilité et rendre nécessaire l'intervention du médecin bien plus que celle du juge, l'humanité s'opposant à ce qu'un malade irresponsable soit puni, et la société devant se montrer satisfaite, dans ce cas, s'il est mis par l'internement hors d'état de nuire.

Le système lombrosien avait tout ce qu'il fallait pour séduire les imaginations ardentes et les esprits peu sévères ; mais l'erreur du Maître de Turin vient, nous croyons l'avoir démontré, de sa tendance à généraliser des faits qui ne sont que de fréquentes exceptions ; et il était nécessaire qu'une réaction se produisît, l'application stricte de ses doctrines conduisant à nier l'efficacité d'une action quelconque contre le fatalisme des lois biologiques

et par là, à renoncer aux œuvres d'éducation : (enfance abandonnée : prisonniers libérés ; relèvement des jeunes prostituées, etc.)

Tarde nous est apparu précisément comme le représentant le plus autorisé de ce mouvement de réaction contre les thèses de Lombroso et lui, qui se défendait de constituer aucune école, mérite d'être considéré comme le chef de l'école française.

Il a montré que l'anomalie anatomique n'est qu'exceptionnellement une cause de criminalité ; et c'est encore Tarde qui a éclairé l'étiologie du crime et provoqué l'éclosion d'une série d'ouvrages qui constituent la criminologie moderne, science touchant à la médecine, au droit, à la sociologie, à l'anthropologie : ceux de Lacassagne, de Féré, en France ; de Dallemagne, en Belgique ; de Bénédict, en Italie.

Ainsi, Tardé a embrassé, avec la plus large compréhension, l'ensemble d'une science encore en formation, mais dont il a posé magistralement les premiers jalons et indiqué les méthodes ; on ne saurait lui reprocher, d'ailleurs, d'avoir négligé le facteur biologique, car, s'il n'était pas médecin comme Lombroso, du moins était-il au courant du résultat des études de psychologie et de physiologie les plus récentes.

Mais, instruit par une longue pratique judiciaire, il fut plus près que son prédécesseur de la réalité complexe des choses, et c'est grâce à son œuvre essentiellement synthétique que la science dont Lombroso avait été l'un des plus éminents précurseurs, est entrée enfin dans la voie des fructueuses réalisations.

Aussi bien, si nous pouvons nous demander, avec le Professeur Lacassagne : « La vérité est-elle en deçà des Alpes, l'erreur au delà ? » Si nous devons constater « qu'il y a des deux côtés un

peu de la vérité, un grand effort de la pensée humaine, une étonnante poussée de travail pour l'étude d'une question sociale, » il nous apparaît que c'est Tarde que nous devons considérer comme le père de l'anthropologie criminelle.

Vu :

*Le Président de la thèse,*  
GILBERT-BALLET

Vu : *le Doyen,*  
LANDOUZY.

Vu et permis d'imprimer :

*Le Vice-Recteur de l'Académie de Paris,*  
LIARD.

## BIBLIOGRAPHIE

---

- Archives d'Anthropologie Criminelle. (1904-1905-1906-1910).
- AUBRY (D<sup>r</sup> Paul). — *La Contagion du Meurtre.* (Préface de Corre).
- BOUGLÉ. — *Un sociologue individualiste : Tarde.* (Année philos. 1905).
- BALDWIN. — *Développement mental chez l'enfant et dans la race.* (1897).
- BAYET. — *L'idée du bien.* (1908).
- BINET. — *Altérations de la Personnalité.* (2<sup>e</sup> éd.).
- BASTIAN. — *Le cerveau et la Pensée chez l'Homme et les animaux.*
- BETCHEREW. — *Arch. d'anthropologie criminelle.* (Mars 1910).
- CARRARA. — *Compendio di medicina legale.*
- CORRE. — *Les Criminels.* (1899).
- *Crime et Suicide* (1891).
- DAURIAC. — *La Philosophie de Tarde.* (Année philos. 1905).
- DAGAN. — *Les sociologues contemporains : Tarde.* (Grande Revue, 1901, vol. 5).
- DRAGHICESCO. — *L'individu et le déterminisme social.*
- DUPRAT. — *Criminalité dans l'adolescence. Causes sociales de la folie.* (1900).
- DALLEMAGNE. — *Dégénérés et Déséquilibrés.*
- FÉRÉ. — *Dégénérescence et Criminalité.* (1907). *La famille névropathique.* (2<sup>e</sup> éd.).
- DE FLEURY. — *L'âme du criminel.* (1907) 2<sup>e</sup> éd.
- *Introduction à la médecine de l'Esprit.* (Ch. 2. Médecins et Justice).
- FERRI ENRICO. — *La sociologie criminelle.* (Trad. Ferrier, 1906).
- FONSEGRIVE. — *Essai sur le libre arbitre.* (2<sup>e</sup> éd. 1895).
- FOUILLÉE. — *La liberté et le Déterminisme.* (5<sup>e</sup> éd.).
- FERRI ENRICO. — *Les criminels dans l'art et la littérature.* (1904). 2<sup>e</sup> éd.
- FOREL (de Lausanne). — *Crime et anomalies mentales constitutionnelles.* (1902).
- FRENCK. — *Philosophie du droit pénal.*
- GUYAU. — *Education et hérédité.*
- GAROFALO. — *La Criminologie.* (1905) 5<sup>e</sup> éd.
- GRASSET. — *Demi-fous et demi-responsables.* (1907).
- *Les limites de la biologie.* (Préf. de Paul Bourget).
- DE LA GRASSERIE. — *Principes sociologiques de la Criminologie.* (Bibl. soc. int. 1901).
- JOURDAU (J.). — *La Justice criminelle en France.* (Bibl. util.).

- JOLY (H.). — *Le Crime*.  
— *Le Combat contre le crime*.  
— *La France criminelle*.
- Iconographie de la Salpêtrière. (1909). V. Tatouage.
- LOMBROSO CESARE. — *L'Homme-Criminel*. (3<sup>e</sup> éd.).  
— *Le crime : Causes et remèdes* (2<sup>e</sup> éd.).  
— *L'anthropologie criminelle et ses récents progrès*.  
— *L'Homme de génie*.
- LOMBROSO FERRERO. — *La femme criminelle et la prostituée*.
- LASCHI. — *Le crime politique et les révolutions*.
- LOMBROSO CESARE. — *Applications de l'anthropologie criminelle*.
- LACASSAGNE. — Tarde. (Arch. d'anthropologie criminelle (1904-XIX)).  
— Lombroso. (Presse médicale 1909. n° 89).
- LAURENT (D<sup>r</sup> Emile). *L'anthropologie criminelle et les nouvelles théories du crime*. (Soc. d'éditions scientifiques).
- LAUVERGNE. — *Les Forçats*, considérés au point de vue physiologique, moral et intellectuel, observés au bagne de Toulon (Baillière, 1841).
- LOMBROSO CESARE. — *Nouv. observations de psychiâtrie et anthropologie criminelle*.
- LACASSAGNE. — *Criminalité et peine de mort*.
- LANDRY. — *Responsabilité pénale* (1902).
- LE BON. — *Psychologie des Foules*. (15<sup>e</sup> éd. 1910).
- LE DANTEC. — *Déterminisme biologique et personnalité consciente* (3<sup>e</sup> éd. 1908).  
— *Evolution individuelle et hérédité*.
- MATAGRIN. — *Psychologie sociale de Tarde* (1909).
- MOREAU DE TOURS. — *Psychologie morbide* (1859).
- MAX NORDAU. — *Dégénérescence* (7<sup>e</sup> éd. 1909).
- MAUDSLEY. — *Crime et folie* (7<sup>e</sup> éd.)
- MAUS. — *De la justice pénale*.
- MAC DONALD. — *Le criminel-type* (1894).
- MOROCHÉ. — *La Responsabilité*.
- MAUDSLEY. — *Pathologie de l'Esprit*.
- MANOUVRIER. — *La volonté*. (Rev. Ecole d'anth. 1893). Edition augmentée (Revue de l'hypn. et de la Psych. phys.).  
— Les aptitudes et les actes dans leurs rapports avec la conformation anatomique et le milieu extérieur. (Bull. soc. d'anthr. 1890. Revue scient. 1891).  
— Les caractères anatomiques des criminels et la théorie du criminel-né. (Rapport au 2<sup>e</sup> Cong. int. d'anthr. crim. 1889).  
— Discussion des rapport de MM. Lombroso-Ferri-Tarde au même congrès (C. R. du Congrès).

- MANOUVRIER. — *L'atavisme et le crime.* (Rev. Ecole d'anth.).  
— *La genèse normale du crime.* (Bull. soc. d'anthr. 1893).  
— *Le cerveau de l'assassin Vacher.* (Bull. soc. d'Anth. 1899).  
— *Les crânes des suppliciés.* (Arch. d'anth. crim. et sciences p. 1886).
- NAVILLE. — *Le libre arbitre.* (1908), 2<sup>e</sup> éd.
- PROAL. — *La criminalité politique* (1908), 2<sup>e</sup> édit.  
— *Le crime et la peine.* (3<sup>e</sup> éd).  
— *Le crime et les suicides passionnels.* (1900).
- PREYER. — *L'âme de l'enfant.*
- PRESSE MÉDICALE, (1909), n<sup>o</sup> 89, (1910). n<sup>o</sup> 24.
- ROMANES. — *L'Evolution mentale chez l'homme.*
- RIBOT. — *L'hérédité psychologique.* (1906). 8<sup>e</sup> éd.
- RIBOT. — *Maladies de la personnalité.*  
— *Maladies de la volonté.*  
— *Revue d'anthropologie.* (Voir Manouvrier).
- SHOPENHAUER. — *Libre arbitre.* (Trad. Sal. Reinach. (1909), 11<sup>e</sup> éd.
- SULLY-PRUDHOMME. — *Psychologie du libre arbitre.* (1907).
- SIGHELE. — *La foule criminelle* (2<sup>e</sup> éd. 1901).
- SOLLIER. — *Psychologie de l'Idiot et de l'Imbécile* (2<sup>e</sup> éd. 1902).
- SICARD DE PLAUZOLLES. — *Journal des Accoucheurs.* (16<sup>e</sup> A. n<sup>o</sup> 12).
- SIGHELE. — *Le crime à deux.* (1893).  
— *Littérature et Criminalité.* (Bibl. soc. int. 1908).
- TISSERAND. — *L'Anthropologie de Maine de Biran.*
- THIERRY (D<sup>r</sup> Henri). — *Responsabilité au point de vue médico-légal.* (Stenheil, 1891).
- TARDE. — *La Criminalité Comparée.* (6<sup>e</sup> éd.).  
— *Les lois de l'imitation.*  
— *La Philosophie pénale.*  
— *Etudes pénales et sociales.*
- TARDE. — *Par ses fils.* (Michaud, 1909).
- VASCHIDE. — *Psychologie de Tarde.* (Arch. ant. crim. xix, 1904)
- WORMS. — *Tarde.* (Revue int. de sociologie, 1904).

## TABLE DES MATIÈRES

---

Introduction. . . . .	9
Historique. . . . .	20
Doctrines de Lombroso. . . . .	25
Doctrines de Tarde et réfutation de la théorie lombrosienne. . . . .	53
Conclusions. . . . .	90
Bibliographie. . . . .	93